

Sommaire

Édito	3
--------------------	---

Bilan thématique 2013 et perspectives 2014

Politiques territoriales de développement durable	4
Autorité environnementale	7
Sites et paysages	8
Logement	10
Énergie - Air - Climat - Construction	12
Risques technologiques	14
Risques naturels - Hydrométrie - Prévision des crues	18
Eau et milieux aquatiques	20
Nature et biodiversité	22
Transports et déplacements	25
Sécurité routière - Contrôle des transports - Contrôle des véhicules	29
Routes nationales	31
Fonctions support et vie du service	35

Organigramme	39
---------------------------	----

Édito

Comme de coutume et pour la cinquième fois, la DREAL Auvergne présente en ce début d'année un bilan de son activité de l'année passée et trace des perspectives pour l'année qui vient de débiter.

Ce document présente les principales actions réalisées par la DREAL dans ses domaines de compétence : l'aménagement, les déplacements, le logement et la construction, les infrastructures de transport, les ressources naturelles, les paysages, les risques, l'énergie, la gestion des données, les missions régaliennes dans le domaine des transports et en matière de fonctions support. Je tiens à remercier les agents de la DREAL pour leur investissement et leur disponibilité pour répondre aux nombreuses sollicitations dont ils font l'objet.

Les missions de la DREAL sont variées mais ont, pour beaucoup d'entre elles, comme point commun une meilleure prise en compte du développement durable en région, que ce soit par la collecte et la mise à disposition de données, par des actions d'accompagnement, le cas échéant en partenariat avec d'autres acteurs, par l'émission d'avis ou par des missions d'instruction ou de contrôle. Cela conduit souvent la DREAL à formuler des remarques dans l'objectif de contribuer à l'amélioration des projets qui lui sont soumis. Ces observations sont toujours exprimées dans un esprit de proportionnalité et en veillant à répondre dans des délais raisonnables. Cette manière de faire correspond aux principes fixés dans la charte d'engagements des DREAL signée en ce début d'année 2014 par la ministre de l'égalité du territoire et du logement et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour lesquels nous travaillons sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département.

Sur le plan interne, les démarches visant à favoriser la transversalité et le bon fonctionnement de la DREAL se sont poursuivies avec, notamment, l'élaboration d'une charte de management à destination des cadres et le renouvellement de la certification qualité pour de très nombreuses activités de la DREAL.

Je souhaite que la lecture de ce document vous permette de mieux connaître les actions de la DREAL et ses orientations pour l'année à venir.

Le directeur régional
Hervé VANLAER

Politiques territoriales de développement durable

Les enjeux du développement durable s'expriment à tous les niveaux, de la planification au projet, de l'échelle communale à l'échelle régionale. Ils sont transversaux et se déclinent à travers différents outils : des documents d'urbanisme aux chartes de parc naturel régional (PNR), de l'agenda 21 à l'écoquartier, jusqu'aux démarches de coopération interdépartementale et métropolitaine.

Maîtrise de la consommation des espaces et de l'énergie, trame verte et bleue, valorisation des aménités paysagères, mixité sociale et fonctionnelle des territoires, compétitivité et solidarité territoriale : il s'agit d'intégrer le plus en amont possible ces enjeux de développement durable en accompagnant les initiatives des collectivités par des apports d'observation et d'analyse, par l'organisation d'échanges d'expérience et de portage des politiques nationales, par l'accompagnement et le soutien aux actions d'expérimentation et d'innovation sur des territoires particuliers.



Promotion du développement durable

La DREAL a réalisé, sur la base d'enquêtes en 2013, un état des lieux régional des démarches type agenda 21 existantes, portées par des collectivités (agenda 21, démarches de développement durable, ...) et des besoins des collectivités en terme de dispositif d'accompagnement. En 2013, 5 collectivités ont sollicité leur labellisation en région, 4 ont été retenues.

L'État est membre de la plateforme 21, outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques sur le développement durable, au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central. En 2013, il a participé à l'élaboration du programme pluriannuel d'action de la plateforme 21, tout en poursuivant son soutien financier et technique.

Le soutien financier au collectif régional d'éducation à l'environnement a été renouvelé. La DREAL a participé aux assises départementales et régionales de l'éducation à l'environnement et au développement durable organisées par le collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne en préparation des assises nationales, ainsi qu'à quelques actions thématiques (ex : trame verte et bleue).

Ville et aménagement durable

Le plan ville durable se décline notamment à travers les actions « Ecocité » et « Écoquartiers ». En 2013, la DREAL a accompagné, en lien avec la direction départementale des territoires du Puy de Dôme, la dynamique Ecocité en appui du Grand Clermont.

Concernant les écoquartiers, l'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre du processus de labellisation accélérée. La DREAL en lien avec les DDT a accompagné les collectivités candidates à la labellisation accélérée. Deux projets ont été présentés en Auvergne : le quartier du Briandet à Bellerive-sur-Allier et l'écoquartier Bertignat.

Les travaux de partage et d'approfondissement des questions liées à la maîtrise de la consommation d'espace se sont poursuivis. La DREAL a défini une méthodologie pour définir des indicateurs de suivi de cette consommation. Une base de données régionale qui sera actualisée en 2014 a été mise en place.





Planification stratégique et prospective des territoires auvergnats

Dans la poursuite des réflexions conduites en 2012 sur le projet de coopération métropolitaine autour des communautés d'agglomération de Vichy Val d'Allier, Clermont communauté et Riom communauté, Thiers communauté et Issoire communauté, la DREAL a élaboré un point de vue de l'État sur la démarche de pôle métropolitain en Auvergne, pour le compte du préfet de région et en lien avec l'ensemble des services de l'État. Ce document synthétique porte un regard sur les enjeux de la coopération et propose plusieurs chantiers stratégiques sur lesquels l'État se propose de travailler avec les collectivités.

La DREAL a organisé deux journées régionales des études au bénéfice des chargés d'études en DDT et DREAL en associant d'autres services de l'État (INSEE, DRAAF, préfectures) et des partenaires (agence d'urbanisme Clermont-Métropole, PNR). Ces journées ont permis d'approfondir la question de l'observation et la maîtrise de la consommation d'espace, de l'observation des zones d'activités, des démarches BIMBY (densification par la maison individuelle).

Les DDT et la DREAL ont organisé en février 2013 une journée régionale des bureaux d'études intervenant sur le champ des PLU et cartes communales. Environ 80 personnes ont assisté à cette journée sur les attentes en matière de « documents d'urbanisme grenelle ».

Les parcs naturels régionaux

Définis comme des territoires habités recelant des ressources paysagères, naturelles et culturelles reconnues, fondant leur projet de développement sur la protection et la mise en valeur de leur patrimoine, les PNR sont mis en place par les régions, qui sollicitent l'attribution du label par l'État. Cette attribution intervient par décret.

Les points forts en 2013 :

- ▶ Le PNR des **volcans d'Auvergne** a obtenu son renouvellement de label pour 12 ans. La DREAL a accompagné cette obtention par l'avis final, étape ultime avant le décret de classement du territoire PNR.
Préfigurant les orientations de la nouvelle charte, une convention a été signée entre le PNR et l'État pour la mise en place de l'atelier rural d'urbanisme en juin 2013.
- ▶ La mise en œuvre de la charte du PNR du **Livradois-Forez**, labellisé sur son nouveau périmètre en 2011, s'est poursuivie. La DREAL a suivi les actions expérimentales du parc autour de la responsabilité sociétale des entreprises de son territoire (démarche DERSELF) et de l'action « Habiter autrement les centres bourgs ».
- ▶ Le PNR des **Monts d'Ardèche** a conduit en 2013 son enquête publique, ainsi que la consultation du territoire. Le projet de charte a été présentée en avis final en fin d'année au ministère. Plusieurs communes de Haute-Loire feront partie du périmètre du parc dont le décret de reclassement est intervenu en 2014.
- ▶ Le processus de création du PNR **sources et gorges du haut Allier** s'est poursuivi en 2013 par l'élaboration du diagnostic et la préparation de l'avant-projet de charte. Début 2013, l'avis d'opportunité, préparé par la DREAL en lien avec les autres services, a été transmis aux deux régions. Fin 2013, un séminaire réunissant les services de l'État a été organisé pour contribuer à l'avant-projet de charte du parc source et gorges du haut Allier.
- ▶ Concernant le projet de création du PNR **Aubrac**, la DREAL a contribué à l'avis d'opportunité préparé par la préfecture coordinatrice (région Midi Pyrénées).

- ▶ Ville durable : 2ème vague de labellisation écoquartier, animation régionale pour favoriser la réalisation d'agendas 21 ou des démarches territoriales de développement durable (réunion régionale).
- ▶ Mise en œuvre de la loi ALUR : information, sensibilisation à travers des journées pour les bureaux d'étude et les services de l'État.
- ▶ Poursuite des travaux pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (trame verte et bleue, consommation d'espace, gaz à effet de serre...).
- ▶ PNR : élaboration de l'avis intermédiaire du projet de charte du parc sources et gorges du haut Allier, contribution aux travaux liés à la charte du projet de parc naturel régional de l'Aubrac, renouvellement des conventions triennales de partenariat avec les parcs naturels régionaux du Livradois-Forez et des volcans d'Auvergne.

La DREAL suivra les démarches schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire et pôle métropolitain, en lien avec la préfecture et les collectivités.



Une valorisation des données nécessaires à la connaissance

En 2013, la DREAL Auvergne a poursuivi sa politique de valorisation des données statistiques et géomatiques dont elle a la charge.

Sur le site Internet de la DREAL, l'ensemble de la rubrique dédiée aux données et à l'information géographique a été revue afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des internautes. Dans le cadre de la directive Inspire qui impose de rendre accessibles au public les données géographiques des autorités publiques, la DREAL Auvergne a décidé en 2013 de mettre en place une plate-forme dédiée à l'information géographique et dont le nom est Prodiges Auvergne : www.prodiges-auvergne.fr

Cette plate-forme regroupe les données géographiques de la DREAL, de la DRAAF et des DDT et les propose en visualisation ou en téléchargement. Une centaine de séries de données géoréférencées et 23 cartes interactives ont déjà été mises en ligne sur Prodiges Auvergne.

Concernant l'activité statistiques, la DREAL a pu traiter en 2013 une centaine de commandes, a effectué le recensement des

69 000 logements sociaux de la région, 6 études majeures ont été réalisées et une centaine de publications valorisées. En terme de production, cette valorisation des données a pris la forme d'une participation soutenue de la mission géomatique statistiques données à différents travaux menés à la DREAL (schéma régional climat air énergie, schéma régional de cohérence écologique, plans climat énergie territoriaux, etc.).

Enfin, des études spécifiques ont été réalisées en 2013, comme l'étude sur la consommation d'espace en Auvergne ou l'étude sur les projections des ménages.



En termes de perspectives, la DREAL va poursuivre le déploiement de Prodiges en 2014 et lancer de nouvelles études méthodologiques dans les domaines de la consommation d'espace et des estimations de population dans des secteurs donnés, travaux qui donneront lieu à la mise à disposition de bases de données auprès des partenaires habituels de la DREAL Auvergne.

Autorité environnementale

et commissaires enquêteurs

Mieux prendre en compte l'environnement dans les documents de planification et les grands projets, faciliter la compréhension par tous de leurs conséquences environnementales, voilà le but de l'évaluation environnementale et de l'enquête publique.

Le porteur du plan ou du projet réalise son évaluation environnementale et la soumet à l'avis de l'autorité environnementale. Au niveau régional, l'autorité environnementale peut être le préfet de région (pour les projets et les cartes communales par exemple) ou de département (pour les plans locaux d'urbanisme par exemple). La DREAL prépare l'avis. L'avis signé est rendu public, notamment par sa mise en ligne sur le site Internet de la DREAL. Il est joint à l'enquête publique.

L'autorité environnementale est aussi chargée de décider si certains projets ou plans doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalablement à leur autorisation, suivant la procédure dite du « cas par cas ».



bilan
2013

L'analyse au cas par cas préalable à étude d'impact

236 demandes ont été déposées, principalement pour des défrichements, des documents d'urbanisme mais aussi des routes, des zones d'activités...

97 % ont été dispensées d'étude d'impact.

Formation des commissaires enquêteurs

Chargés de recueillir les observations du public et de donner un avis argumenté sur les projets, les commissaires enquêteurs ont un rôle très important dans l'analyse des projets et de leur qualité environnementale.

La DREAL participe activement à leur formation et à leur recrutement, en lien avec le tribunal administratif. Ainsi, en 2013, avec le tribunal administratif et la compagnie des commissaires enquêteurs d'Auvergne, la DREAL a organisé trois sessions de formation, une pour les commissaires nouvellement nommés, une pour ceux réinscrits dans l'année et une sur le PLU. Ces formations ont été suivies par près de 75% des commissaires enquêteurs d'Auvergne.

Les avis de l'autorité environnementale

89 avis ont été sollicités auprès de l'autorité environnementale en Auvergne, en progression de 24 % par rapport à 2012.

22 % concernent l'Allier

10 % le Cantal

25 % la Haute-Loire

43 % le Puy de Dôme.

60 % concernent des projets

40 % des plans et programmes (PLU, SCoT, plan départemental de gestion des déchets non dangereux, schéma départemental des carrières en particulier).

Parmi les projets, 35% sont des ICPE (élevages, carrières, industries), 16% concernent des installations d'énergies renouvelables (parcs photovoltaïques et éoliens, centrales hydroélectriques).

En complément des avis, afin d'aider les maîtres d'ouvrages à évaluer la qualité environnementale de leurs projets et à mieux en maîtriser les impacts environnementaux, l'autorité environnementale a participé à de nombreuses réunions de cadrage préalables aux avis et de formation des bureaux d'étude.



perspectives 2014

- ▶ Développer l'appui aux maîtres d'ouvrages par les réunions de cadrage préalable, la formation des bureaux d'étude.
- ▶ Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les plans, programmes et projets notamment en ce qui concerne les thèmes les moins appropriés à ce jour par les maîtres d'ouvrages.
- ▶ Poursuivre la formation des commissaires enquêteurs.

Sites et paysages

La DREAL Auvergne est chargée de la politique des sites et paysages dans la région. A ce titre, elle élabore des outils de connaissance des paysages, participe aux démarches de valorisation des paysages et veille à une meilleure prise en compte de ce volet dans les différentes politiques publiques. La DREAL est également chargée de la mise en œuvre de mesures de protection ou de gestion des sites par des moyens réglementaires et financiers.



bilan 2013



Les projets de classement

► Gergovie

Le projet de classement Gergovie et autres sites Arvernes avait été mis en suspens en attendant une expertise inter-services des enjeux et potentiels de valorisation.

Début juillet, une présentation aux collectivités concernées du projet de classement et d'un premier périmètre a été réalisée. Les élus ont confirmé leur souhait de poursuivre le projet de classement et de travailler sur le projet de périmètre. Un projet global d'aménagement et de valorisation du site va être élaboré en tenant compte des études et travaux déjà réalisés.

► Le bassin du Puy-en-Velay

bénéficie d'un patrimoine architectural et paysager remarquable. La DREAL s'est impliquée auprès de la DDT de Haute-Loire dans le cadre des réflexions du ScoT du Velay et de la démarche 1 % paysage pour favoriser la valorisation de ce patrimoine paysager exceptionnel.

Les démarches de classement initiées en 2012 se sont poursuivies sur le bassin du Puy en Velay :

● Les gorges du Dolaizon

(Vals près le Puy et St Christophe sur Dolaison)

Le dossier a été soumis à enquête publique, en mars 2013. La commission départementale et le comité de massif se sont prononcés favorablement et le dossier a été présenté en commission supérieure des sites à l'automne. La décision de classement est attendue en 2014.

● Le rocher St Michel d'Aiguille

Le dossier de classement a été finalisé en 2013 et l'enquête publique conduite à l'automne. Le comité de massif s'est prononcé favorablement, le dossier a été présenté début 2014 en commission départementale puis sera examiné par la commission supérieure dans les mois qui viennent.

● Les ravins de Corboeuf (Rosières)

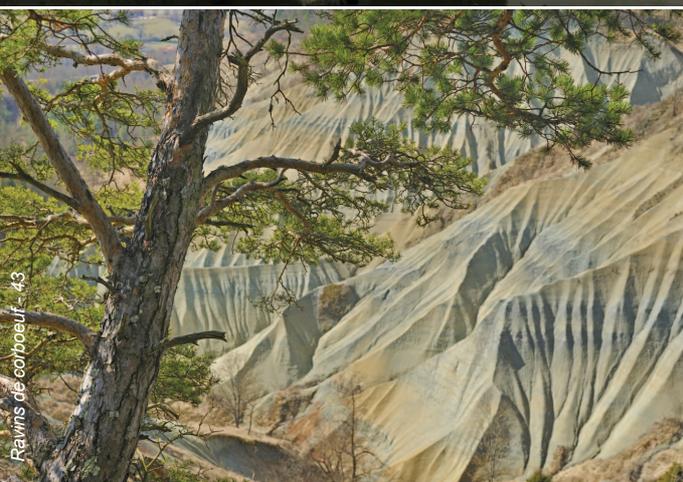
Le projet de classement a abouti en 2013 par décret du conseil d'État du 26 juin 2013.

Des opérations de valorisation et de gestion ont été suivies sur différents sites classés de la région Auvergne : Mézenc (stationnement et signalétique, travaux de la maison forestière, construction d'une salle d'accueil, plan d'aménagement forestier) travaux forestiers en chaîne des Puys, accompagnement du projet de valorisation des hêtres tortueux sur les monts de la Madeleine.

La DREAL a accompagné le projet de valorisation du lac du Bouchet et a initié sur ce site une extension du périmètre du site classé.



Rocher St Michel d'Aiguille - 43



Ravins de Corboeuf - 43



Connaître et valoriser les paysages d'Auvergne

Le projet d'atlas régional des paysages d'Auvergne est arrivé en phase finale avec la validation des différents contenus, la finalisation des quatre cartes départementales des paysages au 100 000 ème et l'organisation du rendu sous forme d'un site internet dédié. Ce projet innovant est issu d'un important travail de terrain. Quatre séances de présentation et d'appropriation en interne à l'État ont été conduites en 2013 à destination des agents de la DREAL et des DDT. La présentation de l'atlas aux partenaires et aux collectivités est prévue pour 2014.

Les opérations «Grands Sites»

L'Auvergne compte deux grands sites labellisés "Grands Sites de France" pour 13 au niveau national. En 2013, la DREAL a accompagné et instruit le renouvellement du label Grand Site de France du Grand Site « Puy de Dôme ». Ce renouvellement a été prononcé début 2014.

Les travaux de valorisation et de gestion de la fréquentation sur le Grand Site du Puy Mary se sont poursuivis, avec un appui technique et financier de la DREAL. Ce territoire a accueilli en 2013 les journées du réseau Grands Sites de France. La DREAL a participé à ces journées par l'animation de tables rondes.

Inscription UNESCO

Le dossier de candidature présenté par le conseil général du Puy de Dôme pour le bien "chaîne des Puys faille de Limagne" a été retenu par le comité des biens français en janvier 2013.

Le service s'est mobilisé en 2013 pour mettre en place le dispositif de gouvernance qui fusionne les instances relatives à l'Opération Grand Site Puy de Dôme, le site classé chaîne des Puys et ce qui relève du bien candidat à inscription au patrimoine Unesco.

La commission locale, co-présidée par le préfet et le président du conseil général réunissant les acteurs concernés par la gestion du bien "chaîne des Puys faille de Limagne" a été installée le 3 juin dernier. Le comité exécutif, présidé par le président du conseil général a pour sa part été mis en place le 9 juillet 2013. La DREAL a contribué à la préparation de la visite des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et a participé à plusieurs actions engagées dans le cadre du plan de gestion.

perspectives 2014



- ▶ En 2014, le service va ouvrir le site de l'atlas régional des paysages au public. Cette ouverture sera accompagnée d'une journée régionale du paysage pour les collectivités et les acteurs de l'aménagement en région.
- ▶ Concernant la politique des sites, les projets de classement initiés (Gergovie, lac du Bouchet, hêtres tortueux, rocher St-Michel d'Aiguilhe) vont se poursuivre.
- ▶ L'attention sur les sites les plus sensibles ou fréquentés sera maintenue : les Grands Sites de France du Puy Mary et du Puy de Dôme, le site du Mézenc, et différentes réflexions de valorisation ou de protection conduites en lien avec les structures de parc naturel régional.
- ▶ En 2014, à la demande du ministère, les différentes commissions départementales de la nature des sites et des paysages seront saisies pour avis sur une actualisation de la liste des sites prioritaires à classer - Liste « Olin » - avant transmission au ministère.



hêtres tortueux

Logement

La DREAL est en charge, dans le respect des orientations nationales, de l'élaboration de la politique régionale de l'habitat fondée sur la connaissance des territoires et des marchés locaux de l'habitat. Elle la soumet au débat notamment au sein du comité régional de l'habitat et pilote sa mise en oeuvre en répartissant les objectifs et les crédits entre les départements et en coordonnant l'action du réseau des directions départementales sur le champ du logement.



Le programme "Habiter Mieux" a trouvé son public

Ce dispositif, dorénavant intégré au plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) qui est présenté dans le chapitre relatif à la construction page 12, vise à lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé. Il a bénéficié en 2013 d'une révision de ces conditions d'accès (hausse des plafonds de ressources, ouverture aux logements locatifs).

Complété en Auvergne par une forte mobilisation des collectivités locales, ce contexte a permis d'atteindre des résultats particulièrement élevés qui confirment qu'il répond à un réel besoin pour notre territoire.

Le nouveau dispositif d'investissement locatif s'adapte aux besoins locaux

Instauré par la loi de finances pour 2013, le nouveau dispositif d'investissement locatif vise à développer la production de logements à niveau de loyer intermédiaire là où ils répondent à un besoin réel.

Pour cela, la DREAL a piloté la démarche de consultation des acteurs locaux sur l'actualisation du zonage support de ce dispositif dont l'entrée en vigueur est prévue début 2015.

Elle a également conduit l'instruction des demandes de dérogation prévues par les textes.

L'État mobilise son patrimoine foncier en faveur du logement social

La question foncière est primordiale dans la production de logements. L'État facilite la production en mettant à disposition son patrimoine foncier. La DREAL, en lien avec des directions départementales des territoires et la direction régionale des finances publiques, a ainsi proposé au préfet une première liste régionale qui a vocation à s'étoffer notamment avec la mobilisation du foncier des établissements publics de l'État.

Décliner régionalement le pacte entre l'État et le mouvement HLM

Signé le 8 juillet 2013, ce pacte formalise les engagements réciproques pour atteindre les objectifs de production par le mouvement HLM de 120 000 logements sociaux nouveaux et de 100 000 rénovations thermiques chaque année.

La DREAL en lien avec l'association régionale de l'union sociale du logement (ARAUSH) a travaillé sur la déclinaison régionale des ambitions du pacte. Cela s'est traduit dans un premier temps, fin 2013, par la définition, en lien avec les représentants des bailleurs sociaux, des objectifs de production pour les années à venir et la définition des instances de gouvernance.





2 031

logements sociaux

nouveaux agréés (PLUS - PLAI - PLS)

2,3

millions d'€ de subventions directes au logement social

2 391

logements privés réhabilités

147

logements locatifs privés conventionnés

1 401

logements traités dans le cadre du programme habiter mieux

17

millions d'€ de crédits Anah consommés pour la réhabilitation du parc privé

chiffres clefs

Des travaux pour mieux connaître les marchés de l'habitat

La DREAL a réalisé en 2013 deux études qui concourent à l'aide à la décision en matière de politique du logement.

La première, conduite en collaboration avec l'INSEE, a permis de disposer de projections territorialisées du nombre de ménages en Auvergne et d'une caractérisation de ces ménages à échéance 2030. Il s'agit d'un travail préalable à une estimation des besoins régionaux en logement.

La seconde a consisté à réaliser une analyse statistique de la situation des copropriétés en Auvergne dans le but de sensibiliser les acteurs aux risques liés à la dégradation de ces immeubles dans un contexte où l'ANAH renforce et perfectionne ses outils d'intervention.

Poursuite de la mobilisation contre l'habitat indigne

Priorité du gouvernement, la lutte contre l'habitat indigne est également un des axes forts du plan régional santé environnement d'Auvergne.

En collaboration avec l'agence régionale de santé, la DREAL a rassemblé les acteurs locaux, en particulier services de l'État, sur ce sujet en 2013 dans des ateliers qui ont permis de partager les expériences et de déterminer les axes à privilégier pour améliorer l'efficacité des dispositifs.



perspectives

2014

Décliner régionalement le pacte entre l'État et le mouvement HLM

gouvernance, construction de logement locatif social, rénovation thermique...

Conduire la première évaluation des conventions d'utilité sociale qui contractualisent les engagements des bailleurs sociaux avec l'État pour 6 ans

évaluation intermédiaire à mi parcours.

Poursuivre le développement de la connaissance des marchés du logement

études en particulier sur l'évaluation des besoins en logement, sur le logement des jeunes, sur la connaissance des loyers du parc privé.

Mettre en œuvre les réformes dans le domaine du logement

mise en œuvre de la loi Alur et de la loi relative à la réforme de la politique de la ville.

Energie - Air - Climat Construction

La DREAL a pour mission

- ▶ de contribuer à la déclinaison des politiques publiques liées au climat, à l'air et à l'énergie (planification, missions régaliennes, suivi...)
- ▶ de contribuer au développement de la construction durable (animation des milieux professionnels, études, contrôles...)
- ▶ de coordonner les opérations relatives à la gestion patrimoniale des bâtiments de l'État.



Planification climat air énergie en Auvergne

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été approuvé en juillet 2012. En 2013, un travail, mené en lien avec le conseil régional et l'Ademe, a été réalisé pour conforter et renseigner les indicateurs de résultats et de suivi.

Ces résultats mettent en évidence plusieurs évolutions positives du territoire. Mais l'exercice a également permis de constater que certains objectifs du SRCAE apparaissent difficilement atteignables d'ici 2020, tel le développement de l'éolien.

Dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, la DREAL a contribué, financièrement et techniquement en appui du conseil régional,

au débat territorialisé de la transition énergétique. Une synthèse régionale a été rédigée sur la base de contributions écrites et de la journée citoyenne organisée le 25 mai 2013.

En ce qui concerne les plans climat énergie territoriaux (PCET), la DREAL a préparé pour le compte du préfet de région, en lien avec les services départementaux, l'avis de l'État sur les PCET des quatre collectivités ayant achevé leur projet.

Enfin, la DREAL en lien avec l'Ademe et le conseil régional anime le réseau Auvergne Climat Énergie qui réunit les collectivités auvergnates engagées dans une démarche énergie climat type PCET.

Modernisation du réseau de transport et de distribution d'électricité

Comme suite à l'approbation du SRCAE, un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), élaboré par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité (RTE), a été approuvé par le préfet de région le 27 février 2013. Ce schéma détermine les conditions d'accueil des énergies renouvelables par le réseau électrique et définit le renforcement de ce réseau pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables.

L'instruction du projet « Deux Loires », qui vise à remplacer une ligne unique à 225 000 V, entre Pratclaux (Haute-Loire) et Rivière (Loire), par une ligne à double circuit, s'est poursuivie en 2013 avec le dépôt des demandes de déclaration d'utilité publique et la tenue de l'enquête publique.

Qualité de la construction

Le point majeur de l'année 2013 concerne le lancement du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) qui ambitionne d'augmenter massivement le rythme des rénovations thermiques.

Au niveau régional, la mise en œuvre de ce plan est co-animée par l'Ademe et la DREAL. Les premières actions ont consisté en la mise en place des points rénovation information service (PRIS) sur tout le territoire, à l'installation de l'instance régionale de gouvernance et à une importante sensibilisation du public, des élus et des professionnels aux enjeux

locaux de la rénovation thermique des logements. Ces actions ont contribué à la forte progression du nombre de logements réhabilités thermiquement dans le cadre du programme « Habiter Mieux », présenté dans le chapitre « Logement » page 10.

En parallèle, la mobilisation des professionnels sur la mise en place de l'éco-conditionnalité des aides (label Reconnu Garant de l'Environnement) à l'horizon 2014 a débuté au cours du dernier trimestre 2013.



Air

La situation en terme de qualité de l'air en Auvergne est plutôt bonne et s'améliore peu à peu sur l'agglomération clermontoise, avec néanmoins comme en 2012 des polluants à surveiller comme le dioxyde d'azote, les particules et l'ozone.

La révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération clermontoise s'est poursuivie en 2013 avec l'organisation d'ateliers de travail et la finalisation d'un premier projet de PPA ; celui-ci a été mis en consultation en fin d'année auprès des collectivités concernées pour une durée de 3 mois.

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le nombre de certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables est revenu en 2013 à son rythme annuel habituel d'une cinquantaine.

En matière d'éolien, l'évolution principale a été la suppression en cours d'année des zones de développement de l'éolien (ZDE) afin de faciliter le développement de cette énergie.

Enfin, un nouvel appel d'offre photovoltaïque a été lancé au niveau national, qui a suscité 14 candidatures en Auvergne sur lesquelles un avis a été émis sous l'angle environnemental et de la sécurité.

Immobilier de l'État

Au-delà de la mission d'expertise technique auprès du préfet de région pour la conduite du programme d'entretien des bâtiments de l'État, la DREAL, en collaboration avec les DDT de la région, a expérimenté l'instrumentation thermique de quelques bâtiments.

Ces instrumentations ont permis de détecter des actions génératrices d'économies d'énergie à faible coût d'investissement.



perspectives 2014

Planification climat air énergie

- Suivi du SRCAE : diffusion des premiers résultats de suivi du schéma.
- Réseau Plans Climat Territoriaux : poursuite de l'animation régionale.

Distribution et transport de l'énergie électrique

- Phase d'instruction du projet « Deux Loires ».
- Suivi de la mise en œuvre du S3REnR.
- Mise à jour des listes des clients prioritaires gaz.

Qualité de l'air et climat

- Révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération clermontoise : enquête publique puis approbation.

Qualité de la construction

- Animation régionale du plan de rénovation énergétique de l'habitat, notamment son volet amélioration des compétences des professionnels.

Immobilier de l'État

- Poursuite de la gestion optimisée des crédits d'entretien des bâtiments de l'État.
- Synthèse des audits réalisés sur les bâtiments de l'État.



Risques technologiques

Le service risques

- ▶ propose et développe des politiques et des actions de prévention et réduction des risques (miniers, technologiques y compris les barrages, chroniques)
- ▶ instruit avec les unités territoriales des projets relevant de son champ de compétence, notamment des études d'impact et de dangers
- ▶ s'assure de la prise en compte des risques dans les politiques d'aménagement, dans les documents d'urbanisme et dans les projets
- ▶ contribue à la préparation, et le cas échéant, à la gestion de crise, anime, coordonne et apporte son appui aux unités territoriales de la DREAL ainsi qu'aux directions départementales interministérielles, pour ce qui est des missions d'inspection des installations classées.

Les agents des trois unités territoriales (UT) de la DREAL sont chargés de l'inspection des installations classées et de l'inspection du travail dans les carrières. En sus des dossiers à enjeux sur les déchets, les carrières et les éoliennes, en 2013, les inspecteurs en UT ont été très impliqués dans la recherche des exploitations illicites de traitement de véhicules hors d'usage et l'identification des établissements relevant de la directive sur les émissions industrielles (directive dite IED relative à la prévention intégrée des pollutions).



bilan
2013

Risques technologiques

Sécurité des établissements SEVESO

Dans le cadre des prochaines révisions quinquennales des études de dangers des sites SEVESO seuil haut, la DREAL a suscité de nouvelles investigations notamment en matière d'analyse des risques liés aux tuyauteries et aux projectiles. La DREAL a initié une réflexion nationale pour mieux évaluer le risque de nuage toxique lié aux solutions aqueuses fortement concentrées.

Par son action, elle a obtenu, sur au moins deux sites SEVESO, une forte réduction des quantités de déchets présents susceptibles de dégager des substances toxiques en cas d'incendie.

Élaboration des PPRT

Les deux derniers plans de prévention des risques technologiques ont représenté une forte charge de travail en 2013. Ce lourd travail collaboratif entre les services de l'État, les industriels et les collectivités locales s'est concrétisé, tout début 2014, par l'approbation par le préfet de l'Allier du PPRT All'Chem à Montluçon et la mise à l'enquête publique du projet de PPRT Sanofi-chimie à Vertolaye (63).

Sécurité des équipements sous pression et des canalisations de gaz

Les actions de sensibilisation et de contrôles menées en 2013 par la DREAL auprès des responsables de projet et des entreprises ont contribué à une baisse significative (-30%) des endommagements sur les réseaux de distribution de gaz naturel.

Suite aux contrôles du suivi des équipements sous pression (ESP) réalisés en 2013 par la DREAL chez plus d'une centaine d'industriels, soit un parc de 2 200 ESP, une réduction sensible du taux de situations irrégulières a été constatée.

Sécurité des ouvrages hydrauliques

Sur les 17 inspections de barrages réalisées par la DREAL en 2013, 12 ont relevé des écarts réglementaires, principalement sur les ouvrages autorisés au titre de la loi sur l'eau dont le niveau de sécurité est souvent insuffisant et très inférieur à celui des ouvrages concédés, comme l'illustre la vidange réalisée en 2013 sur un barrage de classe A (la plus importante) en raison du risque élevé de rupture.

L'instruction du dossier de la concession hydroélectrique de Teillet-Argenty (barrage de Rochebut - 03), déposé en 1993 par EDF, s'est achevée en 2013 avec la signature du titre par les préfets de l'Allier et de la Creuse, ainsi que du règlement d'eau et du protocole de suivi environnemental en amont et en aval de l'ouvrage.

Le dossier de renouvellement de la concession de Monistrol d'Allier (barrage de Poutès - 43), mis à jour par EDF en 2013, a été soumis à la consultation administrative.





chaudière vapeur

Risques chroniques

Déchets

Les objectifs d'accroissement de la performance des filières de gestion des véhicules hors d'usage (VHU) fixés par la réglementation ne peuvent être atteints que dans la mesure où les VHU empruntent les filières autorisées. Aussi des contrôles sont réalisés par l'inspection des installations classées en UT, en lien avec les forces de l'ordre, afin de lutter contre les filières illégales. Cette opération, débutée fin 2012, a déjà permis de sanctionner 9 établissements non agréés sur les 23 inspections menées en 2013. 10 sites illégaux ont par ailleurs été supprimés.

En 2013, suite à la liquidation judiciaire de Polival à Montluçon (recyclage de déchets plastiques), l'UT 03-63 a proposé au préfet d'enjoindre les producteurs de venir récupérer leurs déchets. Cette opération s'est avérée très efficace puisque plus de la moitié des déchets avait été repris fin 2013.

Pollutions dans l'eau

Dans l'optique du retour au bon état chimique des masses d'eau imposé par la directive cadre sur l'eau, la démarche de recherche des substances dangereuses engagée en 2009 sur les installations classées s'est poursuivie en 2013. Cette démarche concerne 80 industriels de la région. Pour 26 d'entre eux la phase de surveillance initiale a mis en évidence la nécessité de mettre en place une surveillance pérenne des rejets avec, le cas échéant, obligation de réduire les flux et de proposer un plan d'actions en ce sens au préfet.

Depuis plusieurs années, sont observées des malformations de poissons dans la rivière Dore. Des investigations menées au sein d'un comité de suivi dédié ont permis d'identifier en 2011 les rejets de l'usine Sanofi à Vertolaye comme étant à l'origine de ce phénomène. Ces rejets contiennent en effet des résidus de médicaments ayant un effet de perturbateur endocrinien, même à très faible concentration. Un suivi des rejets, effectué sur la base de méthodes expérimentales, a permis de valider en 2012 une solution industrielle de réduction de la quantité de substances actives rejetées. Cette solution, consistant à traiter les effluents de l'usine sur un lit de charbon actif, doit être mise en service à l'échelle industrielle d'ici mi 2014.

Nuisances sonores

Les actions lancées en 2010 en lien avec les DDT en matière de lutte contre le bruit des infrastructures de transport se sont poursuivies en 2013, même si la prise en compte de cette problématique par les collectivités est parfois inégale.



Barrage membrun déversant

Sites et sols pollués

Conformément à la doctrine nationale, l'action de l'inspection des installations classées en matière de sites et sols pollués vise à prévenir les risques pour les sites en fonctionnement.

Dans le cadre de cessations d'activités industrielles, l'objectif est de limiter l'exposition des populations aux polluants, soit en agissant sur la source de pollution proprement dite, soit en réglementant l'usage de ces sols et en assurant leur suivi dans le temps. Deux arrêtés de servitudes d'utilité publique ont ainsi été pris en 2013 sur d'anciens sites industriels.

Les investigations réalisées, sous le contrôle de la DREAL, à proximité des anciens ateliers de l'usine Landis+Gyr à Montluçon, ont révélé de nouvelles zones de pollution impactant directement un groupe scolaire.

Ces investigations ont également mis en évidence l'impact de cette pollution sur la qualité de l'air au sein de l'établissement du fait de la volatilité des polluants (solvants chlorés). Cette situation a justifié le transfert de l'école maternelle à la rentrée de septembre 2013 sur un autre site, le temps que des travaux de dépollution puissent être menés.

Carrières

En matière d'inspection du travail dans ce secteur d'activité, la thématique retenue en 2013 a concerné les travaux en hauteur. Une trentaine d'inspections ont été réalisées par les agents des UT, portant sur 98 équipements. Ces contrôles ont notamment montré certaines lacunes dans le suivi des équipements.

La DREAL est chargée de piloter la révision des schémas départementaux des carrières. Le projet de schéma départemental des carrières (SDC) du Puy-de-Dôme, validé fin 2012, a fait l'objet des diverses consultations prévues par la procédure. Il a été enrichi pour prendre en compte les observations et devrait être approuvé en 2014. Les travaux de révision du SDC de la Haute-Loire ont bien avancés pour aboutir à un état des lieux et un partage des enjeux de la gestion de la ressource minérale du département. Un bilan du SDC du Cantal a été présenté à la commission départementale de la nature, des sites et paysages.

Mines et Après-mines

L'activité minière connaît un regain d'intérêt en Auvergne avec de nouvelles demandes de permis exclusifs de recherches de gîtes géothermiques à haute température (> 150°C) portés par deux opérateurs concurrents. L'entente intervenue entre eux laisse subsister 4 périmètres distincts dont les instructions ont été menées par la DREAL. Ces deux opérateurs sont également en concurrence sur un 5ème sujet au nord de l'agglomération clermontoise.

Une demande de permis de recherches de mines de lithium et substances diverses est déposée dans les

Produits chimiques

La DREAL a réalisé 12 contrôles auprès des fabricants et importateurs soumis à l'application du règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH). Ces contrôles se font en coordination avec les autres administrations également en charge de l'application de cette réglementation (DIRECCTE, CARSAT et douanes).

Pressings

Suite au renforcement de la réglementation concernant les pressings (interdiction progressive du perchloroéthylène), 15 inspections ont été réalisées par les inspecteurs des UT sur ce type d'établissement en 2013. Ces inspections ont montré plusieurs non conformités récurrentes dans la maîtrise des impacts associés aux rejets de solvant.

Parallèlement, 3 logements riverains de pressing ont fait l'objet de mesures de qualité de l'air. Sur un de ces logements la qualité de l'air était fortement dégradée par les émanations de perchloroéthylène et a justifié la prise d'un arrêté d'urgence imposant l'arrêt de l'exploitation du pressing.

départements de l'Allier et du Puy de Dôme.

Les travaux de mise en sécurité du terril de Pontgibaud-stade ont débuté en novembre 2013.

L'achèvement est prévu pour le 1er trimestre 2014.

Les instructions des deux plans de prévention des risques miniers sur les anciens bassins houillers de Bézenet-Doyet-Montvicq (03) et de Brassac-Ste Florine (63-43) se poursuivent.

La DREAL est intervenue en 2013 pour la prise en charge par l'État de deux sinistres miniers liés à des mouvements de terrains (effondrements localisés).



Terril de Pontgibaud - avant <<>> Terril de Pontgibaud - après

835
sites industriels
soumis à autorisation
installation classée

218 carrières
8 SEVESO seuil haut
16 SEVESO seuil bas
25 soumis à quotas CO₂
90 soumis à la directive
IPPC

29
inspecteurs
des installations classées

446
visites de sites

26
autorisations I.C.
(nouvelles et/ou extensions)
signées dont 21 carrières

10
infractions relevées

4
consignations
de sommes prononcées

20
plaintes traitées

82
barrages
de classe A, B ou C
suivis par la DREAL

17
inspections
de barrages

1
vidange
totale de sécurité d'ouvrage
de classe A

128
établissements
contrôlés pour leurs ESP

7
visites
de surveillance des organismes
habilités en ESP

1 100 km
de canalisations
de transport de gaz naturel
(> 20 bars)

5 000 km
de canalisations
de distribution de gaz naturel

12
visites
de chantier suite à dommages
sur canalisations de gaz naturel



Risques technologiques

- ▶ Achever la démarche PPRT des sites SEVESO seuil haut (approbation des deux derniers PPRT et réduction des risques à la source) et finalisation du passage seuil bas d'Antargaz à Cournon.
- ▶ Examiner les révisions quinquennales des études de dangers de 6 sites SEVESO seuil haut et achever l'examen des études de 3 SEVESO seuil bas.
- ▶ Mener les actions d'inspection des sites SEVESO sur les thèmes de la prévention des risques liés au vieillissement des équipements et de la robustesse des barrières de sécurité, notamment des systèmes instrumentés et des automates.
- ▶ Poursuivre les actions de sensibilisation et les contrôles sur la mise en œuvre de la réglementation relative à la prévention des endommagements de canalisations de gaz, afin de conforter la baisse des dommages sur ouvrages et lancer la mise en place de servitudes d'utilité publique pour les canalisations de transport de gaz.
- ▶ Développer les actions de surveillance du parc d'équipements sous pression au sein des ICPE en synergie avec les différents acteurs internes et externes à la DREAL Auvergne.
- ▶ Faire aboutir les actions, initiées en 2012, de renforcement de la sécurité des principaux barrages soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.
- ▶ Achever l'instruction du dossier de renouvellement de la concession hydroélectrique de Monistrol d'Allier (barrage de Poutès - 43).

Mines et Après-mines

- ▶ Poursuivre les porter à connaissance sur les risques miniers.
- ▶ Poursuivre l'élaboration des plans de prévention des risques miniers de Doyet-Bézenet-Montvicq (03), du bassin de Brassac-Ste Florine (43-63) et de Pont du Château (63).
- ▶ Engager la phase administrative concernant la mise en sécurité du stockage de résidus de Roure-les Rosiers (St-Pierre le Chastel - 63) et la mise en place de servitudes d'utilité publique sur les anciens terrils de Pontgibaud-stade et de Chambaret à Langeac.
- ▶ Finaliser l'instruction des demandes de permis de recherches en géothermie et du permis de recherches de mines métalliques.
- ▶ Mettre en œuvre l'opération de nettoyage des stériles dispersés des mines d'uranium dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Carrières

- ▶ Faire approuver le schéma départemental des carrières du Puy-de-Dôme révisé.
- ▶ Finaliser le projet de SDC de la Haute-Loire et le soumettre aux consultations.
- ▶ Faire un premier bilan du SDC de l'Allier.
- ▶ Dans le cadre de l'observatoire régional des matériaux, lancer une réflexion régionale sur la gestion durable des ressources minérales.

Risques chroniques

- ▶ Poursuivre la coordination des services en matière de lutte contre le bruit avec la publication des plans de prévention du bruit dans l'environnement notamment en ce qui concerne les collectivités.
- ▶ Assurer la mise en œuvre de la directive sur les émissions industrielles à travers l'instruction de 4 dossiers de réexamen permettant de vérifier la bonne application des meilleures techniques disponibles (pour les secteurs de la fabrication de l'acier, du ciment et du verre).
- ▶ Poursuivre l'action pressings en proposant notamment des mesures de qualité de l'air aux riverains immédiats.
- ▶ Engager les travaux de dépollution en aval du site Landis+Gyr de Montluçon notamment pour permettre la ré-occupation de l'école maternelle et instruire les plans de gestion correspondants.
- ▶ Vérifier chez les exploitants de carrières les obligations en matière d'équipements de protection individuelle.
- ▶ Assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour plusieurs projets industriels structurants dans le secteur de la sidérurgie.

Risques naturels

Hydrométrie

Prévision des crues

Les principaux risques naturels en Auvergne sont les inondations et les mouvements de terrain. La DREAL et les directions départementales interministérielles (DDT, SIDPC) pilotent et mettent en œuvre les actions de prévention adéquates. La DREAL réalise un suivi continu des niveaux et débits des rivières pour répondre aux besoins des nombreux utilisateurs. Enfin, la DREAL assure la prévision des crues sur le bassin de l'Allier en produisant quotidiennement les bulletins de vigilance et de prévision à destination du grand public et des services de gestion de crise.



bilan
2013

Connaissance des cours d'eau Suivi des rivières de la région (hydrométrie)

La bonne connaissance des régimes de nos rivières est essentielle pour la prévision et la gestion des crues et des étiages, ainsi que pour prendre les mesures nécessaires au maintien d'une bonne qualité de l'eau.

Le suivi quotidien du niveau des cours d'eau est confié à l'unité hydrométrie - maintenance de la DREAL. L'équipe gère le réseau de 120 limnimètres et de 25 pluviomètres et en assure la maintenance.

Par ailleurs, l'unité est chargée de la gestion hydrométrique (production de données de débit) sur 100 stations. Cette mission implique notamment des interventions en rivière (997 jaugeages réalisés en 2013).

La certification ISO-9001 permet d'assurer la qualité des données diffusées. Les données sont contrôlées, sauvegardées et valorisées par la DREAL à travers :

- ▶ la mise à disposition journalière des données sur le serveur dédié <http://spdiren.coliane.fr>
- ▶ le versement des données validées sur www.hydro.eaufrance.fr
- ▶ l'édition du bulletin de suivi mensuel de la situation hydrologique de la région et la mise-à-jour du site Internet dédié <http://www.eaunauvergne.fr>
- ▶ de nombreuses études d'expertise hydrologique (124 sites étudiés en 2013) en réponse aux sollicitations des services de l'État concernés (notamment de police de l'eau), de collectivités territoriales et de particuliers (le plus souvent pour l'estimation de débits de référence).

L'effort de modernisation du réseau de mesure s'est poursuivi en 2013 par le renouvellement de tout ou partie du matériel de cinq stations.

Le service de prévision des crues (SPC) Allier

Le SPC de l'Allier a pour mission la surveillance et la veille hydrométéorologique sur environ 600 km de la rivière Allier (de Langogne à la confluence avec la Loire au Bec d'Allier) et de ses principaux affluents : Alagnon, Sioule et Dore.

Il évalue deux fois par jour le risque maximal pour les 24 prochaines heures sur les tronçons suivis.

Cette information est publiée à travers la carte de vigilance de crue consultable sur le site

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>.

Lors des événements hydrométéorologiques, le SPC prépare en outre des bulletins de prévision indiquant le déroulement attendu de la crue (hauteur maximale prévue, estimation de l'heure du pic de crue...) et transmet cette information aux services de gestion de crise.

Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) qui décrit ces missions a été révisé fin 2013 pour tenir compte des évolutions techniques et réglementaires ; le périmètre surveillé est étendu à la Dore amont.

L'année 2013 a connu de nombreux épisodes de crue modérée qui ont généré 35 jours de vigilance de niveau jaune ou supérieur sur le bassin de l'Allier. Lors d'un épisode généralisé en mai, tous les tronçons suivis ont été placés en vigilance.

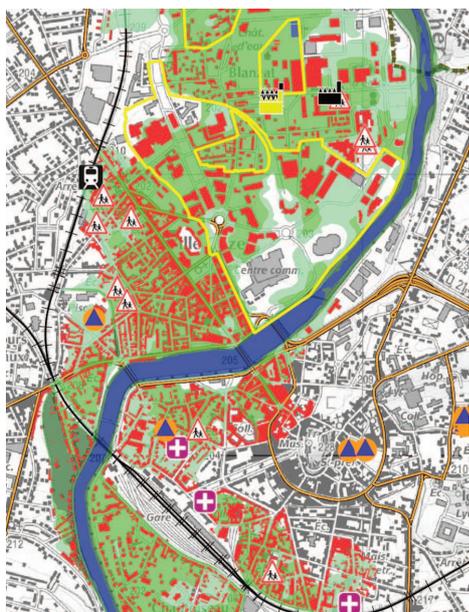


Coordination des actions de prévention des risques naturels

La DREAL fait connaître et promeut les politiques relatives aux différents risques naturels et coordonne les actions de prévention (réglementation, information préventive, études et travaux de prévention) principalement opérées par les directions départementales (DDT). En 2013, DDT et DREAL se sont fortement impliquées dans la cartographie de l'aléa et du risque sur les territoires à risque important d'inondation (TRI) sélectionnés en 2012 dans le cadre de la directive Inondation.

La DREAL a également pour rôle la diffusion des connaissances à destination de différents publics : services de l'État (notamment de l'Éducation nationale pour une sensibilisation des plus jeunes), collectivités territoriales, professionnels, grand public.

Elle anime le réseau rassemblant les différents acteurs régionaux de la gestion des risques et de la prévention, notamment à travers le club Risques.



perspectives

2014

La directive Inondation sera au cœur de l'année 2014.

DDT et DREAL initient avec les collectivités territoriales les réflexions sur les objectifs de gestion du risque d'inondation les plus pertinents et les actions à engager pour les atteindre (stratégie locale de gestion du risque d'inondation).

L'unité d'hydrométrie - maintenance continue d'assurer la gestion du réseau de mesures et le suivi fin des niveaux et débits de nos rivières pour répondre aux besoins multiples de ses bénéficiaires, acteurs privés et publics.

Pour sa part, le SPC consolide son fonctionnement opérationnel autour des outils de prévision mis en place en 2011-2013 (modèles hydrologiques et hydrauliques) dans le cadre du nouveau RIC, en lien avec les DDT et les SIDPC.

17
agents

gestion de
100
stations de mesure hydrométrique

gestion de
54
stations de suivi thermique des cours d'eau (couplées aux stations hydrométriques)

maintenance de
120
stations hydrométriques

maintenance de
25
stations pluviométriques

5
stations
fiabilisées ou modernisées
(en tout ou partie)

997
jaugeages

235
expertises
de débits (module ou QMNA5,
débit d'étiage)

10
études
en vue d'arrêtés de reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle

8
tronçons
réglementaires de prévision des
crues sur environ 600 km

35
jours
de vigilance jaune

277
communes
ayant un PPR approuvé



Seuge (pont de la Peyre)

Eau et milieux aquatiques

La politique de l'eau repose sur l'interaction entre de nombreux acteurs : services de l'État, collectivités, usagers de l'eau (professionnels, consommateurs, ...) et les associations.

Le rôle de la DREAL Auvergne est de coordonner, animer, piloter tous ces intervenants afin d'obtenir une plus grande efficacité pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la directive cadre sur l'eau.



bilan
2013

D'un point de vue général l'année 2013 a été particulièrement marquée par :

- ▶ le travail de rédaction de l'arrêté relatif au programme régional d'action nitrates suite à la révision des zones vulnérables intervenue à la fin de l'année 2012
- ▶ la montée en puissance de la révision des SDAGE (l'Auvergne est concernée par les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne) et des programmes de mesures associés.

Rédaction du programme régional d'action nitrates

Ce travail a été réalisé sous le pilotage d'un groupe régional de concertation et par un groupe de travail restreint associant les services de l'État et des représentants de la profession agricole. L'ensemble des participants a contribué activement à cette rédaction dont la phase technique s'est achevée fin 2013.

Révision des SDAGE et programmes de mesure

Ce travail important comprend plusieurs chantiers qui avancent en parallèle :

- ▶ la révision de l'état des lieux validée par le comité de bassin en 2013,
- ▶ la réécriture du SDAGE, travail réalisé au niveau de bassin (DREAL et Agence de l'Eau) en s'appuyant éventuellement sur des groupes de travail thématiques,
- ▶ la révision du programme de mesures du bassin, travail au niveau départemental, co-piloté par les délégations des agences de l'eau et la DREAL, qui a démarré fin 2013 et doit se poursuivre jusqu'en avril 2014.

A noter également

- ▶ une implication du laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL dans un appui aux DDT avec un bilan qualité de la Leuges pour le compte de la DDT 43,
- ▶ l'achèvement de l'étude sur les nappes profondes du département de l'Allier qui a fait l'objet d'une réunion de restitution à la profession agricole en novembre.
- ▶ la signature des arrêtés de classement des cours d'eau du bassin Adour-Garonne le 7 octobre 2013.



perspectives 2014

Révision SDAGE Programmes de mesures

Le calendrier général de la révision des SDAGE est le suivant :

- ▶ adoption de la V0 par les comités de bassin de septembre,
- ▶ adoption définitive fin 2015 après une phase de consultation.

A noter que la révision du SDAGE devra intégrer :

- ▶ une des actions prioritaires de la feuille de route de la transition écologique, visant à porter à 1 000 le nombre de captages prioritaires sur le territoire national,
- ▶ les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM) relatives aux établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Directive nitrates

La signature de l'arrêté du programme d'action régional est attendue pour mi-mai.

La complexité générale (programme régional, programme national, référentiel azoté régional) amènera les services de l'État et les représentants de la profession agricole à proposer un cadre explicatif à destination des agriculteurs.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

2014 verra l'achèvement du travail de rédaction du SAGE Allier-aval avec une validation attendue de la commission locale de l'eau en février.

S'en suivra la demande d'avis du comité du bassin (fin 2014) et la consultation réglementaire pour un arrêté inter-préfectoral attendu courant 2015.

L'arrêté du SAGE Sioule a été signé début 2014, celui du SAGE Dore est à venir en cours d'année, ce qui portera à 3 le nombre de SAGE approuvés en Auvergne.

A noter également

- ▶ la réalisation d'un bilan qualité de la Sumène par le laboratoire de la DREAL à la demande de la DDT 43.
- ▶ la poursuite des travaux du groupe Phyt'eauvergne (co-piloté avec la DRAAF) <http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr>
- ▶ l'intégration sous Ades des données du réseau régional nitrates www.ades.eaufrance.fr



Nature et biodiversité

La DREAL Auvergne assure, sur le territoire régional, la mise en œuvre des politiques nationales de la nature et de la biodiversité en agissant directement ou en s'appuyant sur un réseau de partenaires pour améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats, assurer leur protection, leur gestion en harmonie avec un développement durable du territoire.



bilan
2013

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

L'élaboration concertée du projet de schéma régional de cohérence écologique s'est poursuivie en 2013 en liaison avec le conseil régional.

La trame verte et bleue et son plan d'actions, les volets les plus stratégiques du SRCE ont été présentés et concertés au cours de réunions départementales et bilatérales.

A la fin de l'année, c'est l'ensemble du projet de schéma qui a été présenté aux acteurs du territoire et notamment aux élus.



Espèces menacées

Les listes rouges constituent des bases de données réunissant les informations les plus complètes et les plus détaillées possibles pour évaluer le risque d'extinction des espèces, surveiller l'évolution de leur situation, hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, sensibiliser sur l'urgence et l'importance des menaces qui pèsent sur la biodiversité, fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et identifier les priorités de conservation.

Les travaux engagés sur les listes rouges des plantes vasculaires, bryophytes (mousses et hépatiques) et rhopalocères (papillons de jour) ont été finalisé en 2013 (en attente de validation CSRPN début 2014 pour les bryophytes et rhopalocères).

La liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne évalue le degré de menace qui pèse sur près de 2000 taxons évalués. Son élaboration a été conduite selon la méthodologie et les critères définis par le comité français de l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN). Elle a été présentée le 21 novembre 2013 devant près de 50 participants ainsi qu'à la presse.



Natura 2000

L'année 2013 a été notamment marquée par l'accompagnement des services départementaux et acteurs locaux du réseau dans le cadre de l'élaboration des deuxièmes listes locales d'incidence .

Les travaux sont finalisés dans tous les départements, en attente d'avis CSRPN début 2014.

La DREAL a poursuivi son investissement sur l'animation des sites linéaires Natura 2000 : organisation de 8 comités de pilotage (COFIL) dans les sites reconfigurés par bassins versants. Un COFIL conduit en décembre 2013 a notamment permis de rattacher officiellement un des sites linéaires au site Natura 2000 des gorges de la Loire et affluents.

L'accompagnement des travaux d'élaboration du Programme de Développement Rural (FEADER 2014-2020) a également mobilisé les services de la DREAL.

Enfin, un important travail a été conduit en 2013 aboutissant à la désignation de 21 sites complémentaires en Auvergne en réponse à une demande de la commission européenne. Il est important de noter que la désignation par arrêté ministériel relève d'un travail administratif ayant pour finalité la consolidation juridique du réseau : les sites concernés existent et fonctionnent déjà.

Espèces protégées

La mise en oeuvre des plans nationaux d'actions (PNA)

72 PNA sont en cours au niveau national.

13 doivent être mis en oeuvre en Auvergne.

Outre le pilotage et l'animation au niveau national du PNA Maculinea, la DREAL poursuit la déclinaison régionale de 9 PNA sur le territoire auvergnat (chiroptères, loutre, cistude d'Europe, odonates, azuré, sonneur à ventre jaune, pie grièche, naiade, milan royal).

En complément à l'animation nationale du PNA Maculinea, la DREAL a accompagné en 2013 la déclinaison régionale de ce PNA en Auvergne. Validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel le 25 juin 2013, la déclinaison régionale, dans sa version finalisée, est dorénavant consultable sur le site internet de la DREAL.

Application de la réglementation sur les espèces protégées

Le volume d'activité en matière de réglementation espèces protégées en 2013 a été comparable à celui des années précédentes : environ 1 000 dossiers CITES, 25 dossiers de dérogation espèces protégées en lien avec des activités scientifiques, 9 demandes de dérogation en lien avec des projets ont été instruits par la DREAL Auvergne en 2013.

En complément à l'instruction et l'accompagnement des projets, la DREAL a mis en place en 2013 un réseau régional CITES, regroupant l'ensemble des services impliqués dans la mise en oeuvre de cette réglementation.

Espèces exotiques envahissantes

Confrontée au développement de nombreuses espèces animales invasives, la DREAL Auvergne a installé en 2012 un comité régional d'orientation et d'information sur la faune invasive.

Les premières actions engagées dans le cadre d'une dynamique régionale en faveur d'une meilleure connaissance des enjeux et des impacts en Auvergne ont conduit à :

- ▶ dresser et actualiser annuellement la liste régionale des espèces animales invasives en les priorisant en fonction de leur potentiel invasif,
- ▶ lancer une enquête participative de répartition régionale de la tortue de Floride et du raton laveur,
- ▶ animer des sessions de formation pour les agents des services de l'État et les acteurs du monde cynégétique.



Observatoire régional de la biodiversité (ORB) et système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Dans la continuité des réflexions engagées depuis quelques années, la DREAL a mobilisé l'expertise d'acteurs locaux pour la production d'un premier jeu d'indicateurs permettant une approche sur l'état de santé de la biodiversité et son évolution dans le temps en Auvergne. Ces indicateurs visent à éclairer et informer les décideurs publics, naturalistes, gestionnaires d'espaces naturels et ruraux et plus généralement les citoyens.

En Auvergne, le jeu d'indicateurs de biodiversité est classé selon le modèle Pression État Réponse. Ce jeu d'indicateurs a vocation à être amélioré et précisé dans les prochaines années.

En complément à ces travaux sur l'ORB, la DREAL Auvergne accompagne des démarches pilotes en lien avec le ministère pour préparer le déploiement du SINP.

Journée d'échanges "Forêt et biodiversité" pour rapprocher les communautés forestières et naturalistes

La DREAL et la DRAAF Auvergne ont organisé le 17 octobre 2013 une journée technique d'échanges sur le thème « Forêt et biodiversité » mobilisant près d'une centaine de participants.

Présent tout au long de la journée, l'animateur et modérateur de la réunion, Yves Le Jean, a conclu sur l'originalité de l'approche et la stimulante nécessité de trouver des solutions « actives » conciliant production et protection. Il a également insisté sur l'intérêt de définir une stratégie de conservation raisonnée (réseau de vieux bois et bois sénescents) et de continuer à se préoccuper à chaque instant de la biodiversité, y compris dans ses composantes moins remarquables, c'est à dire dans l'ensemble des espaces forestiers, reconnus ou non comme exceptionnels.



perspectives

2014

SRCE

Les dernières étapes de la concertation (consultation et enquête publique) seront conduites dans l'objectif d'une approbation du SRCE fin 2014 / début 2015.

Suite à la validation en CRTVB le 28 janvier 2014, le projet de schéma et son évaluation environnementale seront arrêtés par le président du conseil régional et le préfet de région.

Ils seront ensuite soumis à la consultation des communautés d'agglomération et de communes de la région Auvergne, des parcs naturels régionaux, du CESER et du CSRPN au 1er semestre de l'année 2014.

Le projet de schéma et son évaluation environnementale, assortis des avis recueillis, seront soumis à enquête publique au deuxième semestre 2014 en vue d'une validation à la fin de l'année.

Espèces exotiques envahissantes

En 2014, outre la poursuite des actions de connaissance (enquêtes participatives), plusieurs acteurs du réseau régional entameront, à titre expérimental, une action d'élimination par tir contre la tortue de Floride sur des sites à fort enjeu pour la conservation de la cistude d'Europe.

ORB et SINP

Poursuite des travaux locaux (stage pour l'élaboration d'un indicateur chiroptères,...) et mobilisation des acteurs locaux autour d'un chantier de recensement des métadonnées sur la biodiversité dans la région.

Natura 2000

Accompagner le réseau pour la prise en main ou mise en œuvre des nouveaux outils (incidences Natura 2000, nouveau cadre FEADER...), poursuivre le chantier de désignation des sites auprès de la commission européenne, communiquer sur la vie du réseau et valoriser les premiers retours d'expériences.

Transports et déplacements



La DREAL Auvergne est chargée de la mise en œuvre des politiques de mobilité et de transports durables de l'État et de ses différents partenaires.

A ce titre,

- ▶ elle décline la politique des transports nationale et européenne avec les opérateurs et les autorités organisatrices des transports
- ▶ elle suit les trains d'équilibres du territoire
- ▶ elle pilote les opérations ferroviaires (CPER, plan rail, programme gares, LGV, pôles d'échanges inter-modaux)
- ▶ elle développe et promeut la complémentarité modale et les "engagements Grenelle" auprès des logisticiens et transporteurs de fret
- ▶ elle participe aux réflexions de planification locale des déplacements interfacés
- ▶ elle promeut l'évolution de la mobilité vers les modes doux, les transports collectifs et les pratiques de partage
- ▶ elle contribue à l'amélioration de la connaissance et à la production d'études et de données relatives à la mobilité
- ▶ elle assure la coordination de la politique 1 % paysage et développement sur les axes A 75, N 7, N 79/RCEA et N 88.



Poursuite des études sur le projet de ligne à grande vitesse

>> Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon

La DREAL Auvergne apporte un appui technique au préfet de la région Auvergne, préfet coordonnateur du projet.

Après le débat public de 2011, le comité d'administration de RFF a décidé, le 7 juin 2012, d'étudier les conditions de la poursuite du projet par une étape préliminaire aux études préalables à

l'enquête publique. Cette étape, qui doit se conclure au plus tard fin 2014, permet d'approfondir certains sujets socio-économiques, environnementaux et de desserte du projet, en étudiant les adaptations possibles, sur la base des scénarios « Ouest » et « Médian » associés à la variante Roanne.

Travaux ferroviaires

L'État participe, au côté de la Région et de RFF, à la modernisation et à la rénovation du réseau ferroviaire en Auvergne par l'intermédiaire de 2 contractualisations à hauteur de :

► **64 M€** sur 171 M€ au titre du CPER 2007 - 2013

► **60 M€** sur 213 M€ au titre du plan rail 2009 - 2013

En 2013, l'ensemble des crédits attribués au plan rail Auvergne ont été engagés, ce qui prouve la nécessité et l'efficacité d'un tel programme.

Près de 88 M€ ont été investis sur les lignes :

- Lavaufranche/Gannat (axe Bordeaux/Lyon) : 34,7 M€ (financement RFF à 100 %). Les travaux ont concerné le traitement de la voie, de nombreux tunnels et un viaduc exceptionnel (viaduc du Rouzat)
- Thiers/Noirétable : changement d'un grand nombre de traverses pour un montant de 1,6 M€
- Saint-Georges-d'Aurac/Langogne : régénération sur les tunnels, amélioration de la voie et pose des filets protecteurs contre la chute de rochers pour un montant de 4 M€
- Aurillac/Figeac : ouvrages d'art et ouvrages en terre, très nombreux sur cette ligne, pour un montant de 28,7 M€
- Clermont-Fd/Volvic : travaux de même nature que ceux d'Aurillac/Figeac s'élevant à 14,2 M€
- Des travaux ont également été réalisés sur les lignes Vichy/Cusset (montant : 1,7 M€), La Ferté-Hauterive/Saint-Pourçain-sur-Sioule (2,7 M€) dans le cadre du volet fret du plan rail.

Les travaux engagés au titre du CPER 2007-2013 se sont poursuivis, avec notamment la mise en service du relèvement de vitesse à 200 km/h à partir de juin 2013 entre Varennes-sur-Allier et St-Germain-des-Fossés (Clermont-Fd/Paris).



travaux plan rail - viaduc de Rouzat - 03

Trains d'équilibre du territoire

Depuis décembre 2010, l'État est autorité organisatrice de transport pour les trains d'équilibre du territoire (TET) et, à ce titre, a signé une convention avec la SNCF (trains à dénomination commerciale Intercités). Le 23 décembre 2013, cette convention a été prolongée d'une année.

En région Auvergne, la principale desserte concerne la ligne Paris/Clermont-Ferrand, avec arrêts à Nevers, Moulins, Vichy et Riom.

A cette liaison TET s'ajoutent les liaisons Paris/Bourges/Montluçon, Clermont-Ferrand/Nîmes (train dit le Cévenol), Clermont-Ferrand/Béziers (train dit l'Aubrac), Bordeaux/Lyon via Montluçon (branche Nord) ou Clermont-Ferrand (branche Sud), Nantes/Tours/Lyon.

Le 09 juillet 2013, lors de la présentation du plan « Investir pour la France », le Premier ministre a annoncé le renouvellement du matériel roulant des lignes Intercités. En attendant la mise en service de nouvelles rames à partir de 2018, les voitures TéoZ actuelles utilisées sur Paris/Clermont-Fd font l'objet d'une rénovation (7 rames rénovées en circulation fin 2013 sur les 14 rames de la ligne).

Pôles d'échanges intermodaux (PEI)

- L'État, au titre du contrat de projets État-Région 2007-2013, est financeur des PEI de Moulins, de Clermont-Ferrand et du Puy-en-Velay à hauteur de 3 M€.
- Le PEI de Clermont-Ferrand, dont les travaux ont débutés en avril 2013 pour une mise en service en juin 2014, donne lieu à une participation de l'État de 1 202 604 € sur un montant total de 17 107 731 €.
- Pour le PEI du Puy-en-Velay, dont les travaux ont débuté en juin 2012 et devraient s'achever en 2014, l'État contribue à hauteur de 720 000 € sur un montant total de 13 462 123,82 €.



gare de Clermont-Ferrand - 63

9 nouvelles entreprises de transport routier signent la Charte CO2



L'observatoire régional des transports, la DREAL, l'Ademe et leurs partenaires ont accompagné les transporteurs routiers dans leurs démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre, concrétisées par la signature de la charte nationale "Objectif CO2, les transporteurs s'engagent".

En Auvergne, 3 entreprises de transport de marchandises et 6 de transport de voyageurs ont signées cette charte.

Ces nouveaux engagements, qui impliquent 223 conducteurs et 231 véhicules, permettront d'économiser sur 3 ans plus de 272 000 litres de gazole et d'éviter l'émission de près de 835 tonnes de CO2.

En Auvergne depuis 2009, ce sont 45 entreprises de transport routier (37 de marchandises et 8 de voyageurs), regroupant de très petites entreprises (4 conducteurs) et de très grands groupes (410 conducteurs), qui se sont engagées dans cette démarche. Leurs engagements qui concernent un parc d'environ 2 650 véhicules et un effectif de 2 850 conducteurs, représentent une économie potentielle de 7,8 millions de litres de carburant, soit près de 24 000 tonnes de CO2.

Suivi et valorisation des études

Évaluation des impacts des modes de gestion des palettes sur le développement durable en Auvergne.

Finalisée en 2012, cette étude évalue l'empreinte CO2 des différents types de gestion des palettes et propose des recommandations aux acteurs de la chaîne logistique pour améliorer les pratiques en vue de réduire l'impact environnemental du transport palettisé.

Elle a fait l'objet en 2013 d'une présentation auprès de nombreux partenaires.

Mutualisation de la logistique en Auvergne.

Le rapport final analyse le potentiel de mutualisation des filières en Auvergne et les conditions de mise en oeuvre de telles prestations. Confirmant l'intérêt de certains acteurs à vouloir s'engager dans une pratique de mutualisation, deux réunions de réflexion sur les suites à donner se sont tenues. Un prolongement opérationnel sera mis en oeuvre en 2014.

Étude sur la logistique du dernier kilomètre dans le centre-ville de Montluçon.

Cette étude établit un état des lieux des pratiques de livraison des commerces sur le centre-ville de Montluçon, en vue de proposer d'éventuelles améliorations, tant économiques qu'environnementales.

Une synthèse a été rédigée par la CCI Auvergne à partir du travail des étudiants de l'IUT d'Allier, avec lequel la DREAL a développé un partenariat. Une réunion de restitution a été organisée à la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.

Bilan quantitatif et qualitatif de la démarche "Objectif CO2, les transporteurs s'engagent" 2009-2013 (en cours).

L'objectif est d'élaborer des bilans individuels et un bilan consolidé à l'échelle de la région puis d'analyser et de déterminer les actions les plus porteuses en matière d'économie de carburant et de réduction d'émissions de CO2.

Contournement N 88 du Puy-en-Velay Dossier politique 1% paysage et développement

La démarche d'élaboration du dossier d'axe initiée en 2012 s'est poursuivie en 2013.

Les acteurs ont convenu de la nécessité de se doter d'une vision stratégique d'ensemble à court, moyen et long termes afin d'intégrer le développement durable dans l'évolution du territoire en s'appuyant sur 3 axes :

- Stratégie "nature et paysage" : reconnaissance et consolidation du caractère paysager exceptionnel du site du Puy-en-Velay.
- Stratégie "mobilité et déplacements" : anticipation des nouvelles modalités de déplacements et de mobilité.
- Stratégie "développement touristique" : promotion et communication des qualités attractives des éléments touristiques et patrimoniaux.

Les documents composant le dossier d'axe (diagnostic, charte d'objectifs et programme d'actions) sont en phase de rendu final. 1,4 M€ de contributions possibles de l'État sont allouées à cette opération.

Développement et renforcement du réseau Village étape

Concept de la politique 1 % paysage et développement, la DREAL Auvergne a procédé cette année à l'instruction du dossier de candidature à l'obtention du label pour le village de Le Caylar (Hérault). Il s'est vu remettre pour 5 ans, un accord positif de la commission nationale des villages-étapes, pour l'obtention du label.

35 communes sont aujourd'hui labellisées Villages étapes en France.



Ecotaxe Poids lourds

Avant sa suspension fin octobre, la DREAL a activement participé à la préparation de la mise en place de l'écotaxe poids lourds au niveau régional. Des actions d'accompagnement en direction des acteurs concernés ont ainsi été organisées : rencontre avec les organisations professionnelles, coordination des services de l'État, information Ecotaxe auprès des partenaires de l'Observatoire Régional des Transports et du réseau des CCI de la région, diffusion d'un dossier sur le site internet de la DREAL.

L'observatoire régional de l'Ecotaxe poids-lourds a par ailleurs été créé sous la présidence du préfet de région. Cette instance de suivi et d'information a vocation à accompagner l'ensemble des parties prenantes, et plus particulièrement les entreprises, dans l'appropriation du dispositif.



perspectives 2014

- ▶ Poursuivre l'implication de la DREAL dans le projet de LGV POCL : le préfet coordonnateur a aujourd'hui pour mission de relancer le dialogue avec les élus sur la base de la concertation technique conduite par RFF, l'objectif final étant d'arriver à converger vers un scénario unique pour fin 2014.
- ▶ Assurer la fin de la programmation ferroviaire et le bilan (études et travaux) du CPER et du plan rail Auvergne.
- ▶ Contribuer en collaboration avec le conseil régional à l'élaboration du volet mobilité du CPER 2014-2020.
- ▶ Assurer les missions locales liées à la compétence de l'État en tant qu'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, notamment la préparation de la nouvelle convention 2015 et participer aux instances régionales de concertation pour les gares.
- ▶ Assurer le suivi de la réalisation des pôles d'échanges intermodaux du Puy-en-Velay et de Clermont-Fd.
- ▶ Poursuivre le travail d'accompagnement en faveur du développement du fret ferroviaire et du transport combiné.
- ▶ Accompagner les démarches de ses partenaires (observatoire des déplacements du Grand Clermont, coordination des 13 autorités organisatrices des transports d'Auvergne,...) : participer à l'exploitation de l'enquête ménages déplacements, en lien avec la perspective de mise en place d'un pôle métropolitain et de la révision du PDU de Clermont-Fd, contribuer aux réflexions sur la mobilité rurale/montagne, accompagner l'élaboration des PCET.
- ▶ Consolider les partenariats en vue d'obtenir les données transports nécessaires pour bâtir une évaluation et un argumentaire de qualité.
- ▶ Mettre en œuvre le programme d'études 2014 : observatoire des flux TPL en Auvergne, aires de stationnement PL, actions logistiques, notamment une étude-projet d'acquisition de pré-requis en matière de données internes de flux et coûts à l'attention d'une dizaine d'entreprises chargeurs et logisticiens.
- ▶ Poursuivre les signatures de la charte "Objectif CO2, les transporteurs s'engagent".
- ▶ Assurer la coordination de la politique 1 % paysage et développement (A 75 - N 7 - N 79/RCEA).
Pour la N 88 au Puy-en-Velay, porter la validation du dossier d'axe par le comité national de gestion et de suivi de la politique 1 %.

Sécurité routière

Contrôle des transports

Contrôle des véhicules

Le pôle contrôles, sécurité routière et défense de la DREAL Auvergne est chargé de la réglementation et du contrôle des transports routiers de marchandises et de voyageurs ainsi que du contrôle technique des véhicules. Le pôle anime par ailleurs la politique régionale de sécurité et d'éducation routières.

Concrètement, les équipes du pôle :

- ▶ contrôlent les entreprises de transport ainsi que les véhicules de transports circulant en région
- ▶ surveillent les centres de contrôle technique des véhicules pour vérifier que ceux-ci présentent une qualité optimale au regard des exigences de sécurité routière
- ▶ animent la politique de sécurité routière au niveau régional
- ▶ veillent à l'application de la réglementation relative aux transports routiers et aux organismes de formation pour le transport routier.

bilan
2013 

Contrôle des transports terrestres

Contrôle sur route soit plus de 85 900 journées de travail conducteurs	3 305 véhicules contrôlés 460 infractions
Contrôle en entreprises	84 entreprises contrôlées

Registre des entreprises de transports

Nbre d'entreprises figurant aux registres en Auvergne

au 31.12.2013	au 31.12.2012	
929	928	Marchandises
83	78	Commissionnaires
633	635	Voyageurs

Nbre d'entreprises qui se sont inscrites au cours de l'année 2013

	inscriptions 2013	2012 - pour mémoire
Transport de Marchandises	69	72
Transport de Voyageurs	40	37
Commissionnaires	8	12



Formation obligatoire des conducteurs du transport routier

En 2013, 7 centres de formation agréés en Auvergne pour dispenser les formations initiales minimales obligatoires (FIMO) et les formations continues obligatoires (FCO) des conducteurs du transport routier ont fait l'objet de visites de contrôles.

Sécurité routière

► L'observatoire régional de sécurité routière (ORSR)

L'ORSR publie sur le site internet de la DREAL Auvergne :

- un bilan mensuel de la sécurité routière élaboré à partir de l'indicateur « ATB » (accidents, tués, blessés) transmis par les forces de l'ordre aux observatoires départementaux de sécurité routière

	2012	2013	Évolution	%
accidents	1 241	1 124	- 117	- 9.4%
tués	79	99	+ 20	+ 25%

- le bilan annuel de la sécurité routière en Auvergne. Outre une analyse statistique comparée entre la France et l'Auvergne, ce bilan présente l'évolution de chacun des départements auvergnats avec l'année précédente.

► Le pôle d'appui sécurité routière d'Auvergne (PASR)

Le PASR Auvergne a poursuivi les actions de formation d'acquisition de compétences pour les intervenants départementaux de sécurité routière et les enquêteurs « enquête comprendre pour agir ».

En 2013, les actions engagées, tant au niveau départemental que régional, s'inscrivent pleinement dans les orientations nationales définies par le ministère de l'Intérieur : les jeunes, les usagers des deux-roues motorisés, l'alcool, la vitesse, le risque routier professionnel.

► Le contrôle technique des véhicules

La cellule a effectuée 33 visites de surveillance de centres de contrôle technique pour véhicules légers (29 centres) et véhicules lourds (4 centres), 78 contrôles de supervision (sur l'activité des contrôleurs de véhicules lourds) et 738 réceptions de véhicules à titre isolé, toutes réalisées dans un délai inférieur à 30 jours.

► Défense

L'année 2013 était la 1^{ère} année d'intégration du plan intempérie Massif central (PIMAC) au plan intempérie Rhône-Alpes Auvergne (PIRAA) sous le nom de secteur Croix Autoroutière Auvergne. Le bilan de ce fonctionnement intégré devra être réalisé après l'hiver 2013-2014.



perspectives 2014

Transports routiers

Au-delà des priorités que constituera encore en 2014 le contrôle du respect de la réglementation sociale européenne dont les objectifs sont cadrés par le niveau européen, la pression du contrôle sera renforcée notamment en matière de cabotage routier et de lutte contre le travail dissimulé. Sur ce dernier point, il convient de souligner que pour la première fois, le transport routier de marchandises a été identifié comme une priorité du plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI).

Au niveau local devront donc être développées les synergies en la matière, essentiellement avec les DIRECCTE qui pilotent le PNLTI.

En matière de régulation économique du secteur des transports routiers, dans un contexte conjoncturel difficile, le service devra renforcer son suivi attentif de l'évolution de la situation financière des entreprises de transport, notamment au travers de la capacité financière des entreprises.

Sécurité routière

Les objectifs pour 2014 s'inscriront dans le cadre de la stratégie nationale de la politique de sécurité routière : combattre les comportements à risques (alcool, stupéfiant...), sensibiliser les usagers pour améliorer la sécurité routière, renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables, mieux former les futurs conducteurs, prévenir le risque routier professionnel et enfin, renforcer la sécurité des infrastructures routières.

Défense

Outre l'atteinte des objectifs qui seront fixés par le niveau national, il conviendra d'être particulièrement vigilant sur l'année 2014 en matière de maintien des compétences eu égard aux nouvelles arrivées d'agents fin 2013 et aux perspectives de mouvements en 2014.

Routes Nationales



Au sein de la DREAL Auvergne, le service maîtrise d'ouvrage (SMO) assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement du réseau routier national. Ces opérations ont pour objectif d'améliorer la sécurité routière et le cadre de vie des riverains. Elles contribuent par ailleurs à l'aménagement des territoires traversés en renforçant leur attractivité.

Le SMO pilote pour chaque opération les phases de concertation, d'études, les procédures réglementaires (déclaration d'utilité publique, autorisation loi sur l'eau et les milieux naturels, espèces protégées) et foncières (enquête parcellaire ...), la programmation des travaux, leur financement et le mode de dévolution (marchés publics). Il intervient ainsi jusqu'à la mise en service de l'aménagement réalisé et sa remise à l'exploitant.

Il fait appel pour la maîtrise d'œuvre à trois services d'ingénierie routière (SIR) de la DIR Massif central (SIR du Puy-en-Velay), de la DIR Centre Est (SIR de Moulins) et de la DIR Méditerranée (SIR de Mende). La direction territoriale Centre Est du CEREMA assure aussi des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, réalise différentes études et des contrôles de travaux.

Le PdMI validé le 3 décembre 2009 a fixé pour la période 2009-2014 les objectifs et les financements sur le réseau routier national en Auvergne. Ce programme s'élève à 272,19 M€.



RN 102 – liaison A75-Brioude

Les études de conception détaillée, niveau projet, se sont poursuivies en 2013 ainsi que la finalisation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. L'autorité environnementale a été saisie fin décembre 2013 et a rendu son avis le 12 mars 2014.



RCEA - Bresnay-Chemilly - 03



RCEA - Bresnay-Chemilly - 03

RCEA – Accélération de la mise à 2x2 voies par mise en concession

Suite à la remise du rapport de la mission qu'il avait confiée au CGEDD afin d'évaluer l'ensemble des solutions proposées pour aménager rapidement à 2x2 voies la RCEA, le ministre délégué en charge des Transports de la Mer et de la Pêche a confirmé le 11 juillet 2013 l'aménagement accéléré de l'infrastructure par voie de concession dans le département de l'Allier.

La concertation et les études ont été reprises avec les acteurs du territoire et ont permis d'arrêter fin décembre les principes d'aménagement de la concession (barrières de péage) et des échangeurs. L'élaboration du dossier

d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a aussi été engagée.

Parallèlement, le programme de travaux dans l'attente des travaux de mise en concession s'est poursuivi. Il a concerné en 2013 le renforcement de la signalisation (travaux réalisés par le service d'exploitation de la DIR Centre Est) et la poursuite de la mise à 2x2 voies de la RCEA sur la section Bresnay/Chemilly.

Ces travaux de doublement de la chaussée existante ont commencé en septembre 2013 et se dérouleront jusqu'à l'été 2014.

RN 209 Contournement nord-ouest de Vichy

L'année 2013 a été marquée par la poursuite des études préalables (environnement, agricole, occupation du sol, trafic,...) et de la concertation sur les enjeux locaux.

Des propositions de variantes de tracé ont été présentées ainsi que leur comparaison au comité de pilotage.

Une phase de concertation publique a ensuite été engagée. L'analyse comparative des variantes a été présentée au public lors de deux réunions organisées en novembre.

RN 88 – Poursuite des travaux du contournement du Puy-en-Velay

Les travaux de construction de la tranchée couverte entre Ours et Mons qui avaient été confrontés à un glissement de terrain le 7 mai 2011, ont à nouveau été interrompus fin 2012 suite à la rupture d'une canalisation d'adduction d'eau potable proche du chantier et se sont limités en 2013 à la construction de la tête nord.

La construction de quatre passages inférieurs permettant le rétablissement des voies interceptées a été achevée et les travaux de construction d'un premier passage supérieur ont commencé. L'ensemble des bâtiments et maisons situés sur l'emprise ont été démolis.

L'année 2013 a, en particulier, été marquée par la procédure d'appel d'offres des terrassements qui a permis de notifier le marché (montant du marché de 47,7 M€) avant la fin de l'année.



chiffres
clefs

29.62 M€

financements
affectés

68.93 M€

engagements

36.51 M€

crédits
consommés

RN 122

Déviations de Sansac-de-Marniesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac

Suite à l'enquête publique préalable à la DUP qui s'est déroulée fin 2012, l'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral le 5 avril 2013.

Les études techniques détaillées de niveau projet ont été poursuivies, en particulier les sondages géotechniques. La procédure d'aménagement foncier a aussi été engagée par le conseil général du Cantal compétent dans ce domaine.

RN 7

Déviations de Villeneuve-sur-Allier

La déviation de Villeneuve-sur-Allier contourne par l'Est l'agglomération sur une longueur de 7 km.

L'année 2013 a été consacrée à la procédure de demande de dérogations espèces protégées.

Différentes mesures compensatoires doivent être finalisées et complétées suite aux remarques du CNPN.

RN 7

Aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

Les travaux de réalisation des chaussées et des équipements (glissières et signalisation) de la RN 7 entre St-Prix et la limite du département de la Loire se sont achevés fin 2013, permettant d'envisager une mise en service début 2014 de cette nouvelle section à 2x2 voies de 10 km.

RN 7 – Déviations de Varennes-sur-Allier

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN 7 permet le contournement de Varennes-sur-Allier par l'ouest depuis Chazeuil (RD 46) jusqu'à la RN 209 à Montloubet.

Les travaux de terrassement ont débuté à l'été 2013 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'automne 2014. Ils comprennent en particulier la réalisation d'un double ouvrage d'art pour le franchissement de la rivière de la Valençon. 2013 a aussi été la 1^{ère} année de mise en œuvre du plan d'actions élaboré par le conservatoire des espaces naturels de l'Allier à qui a été confiée par convention la gestion des espaces liés aux mesures de protection environnementale sur plus de 50 ha.





Projet du viaduc de la "Jeuge" - déviation d'Arvant - 43



perspectives

2014

chiffres clefs

0 M€

financements affectés

5 M€

engagements

40 M€

crédits consommés

RN 102 – Liaison A75 – Brioude

- ▶ Finalisation des études de conception détaillée, niveau projet.
- ▶ Enquêtes conjointes DUP, LSE et parcellaire avant l'été.

RN 209 Contournement nord-ouest de Vichy

- ▶ Poursuite des études et de la concertation.
- ▶ Choix d'un tracé.

RCEA – Accélération de la mise à 2x2 voies par mise en concession

- ▶ Élaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- ▶ Consultation inter-services et saisine de l'autorité environnementale.
- ▶ Lancement de la procédure de modification de décret de la réserve naturelle du Val d'Allier.

RCEA – RN 79 Cressanges-Bresnay-Chemilly

- ▶ Poursuite et fin des travaux de création d'une nouvelle chaussée (mise à 2x2 voies) entre Bresnay et Chemilly, fin de l'aménagement de l'échangeur de Cressanges et réalisation d'un merlon anti-bruit au droit du lieu-dit Les Gypciers.

RN 88 - Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay

- ▶ Début des travaux de terrassements généraux au printemps pour une durée de deux ans et démarrage des derniers passages inférieurs dont ceux de la Chartreuse et du futur échangeur de Bellevue.
- ▶ Études des ouvrages restant à réaliser (tranchée couverte, pont SNCF...).

RN 122 Déviation de Sansac-de-Marniesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac

- ▶ Finalisation des dossiers et enquêtes «eau et milieux aquatiques» et parcellaire.

RN 7 Déviation de Villeneuve-sur-Allier

- ▶ Finalisation de la procédure espèces protégées.
- ▶ Fouilles archéologiques.

RN 7 – Aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

- ▶ Fin des travaux d'aménagement paysager.
- ▶ Mise en service prévue en mars 2014.

RN 7 Déviation de Varennes-sur-Allier

- ▶ Poursuite jusqu'à l'automne et fin des travaux de terrassements et de construction de l'ouvrage franchissant le Valençon.

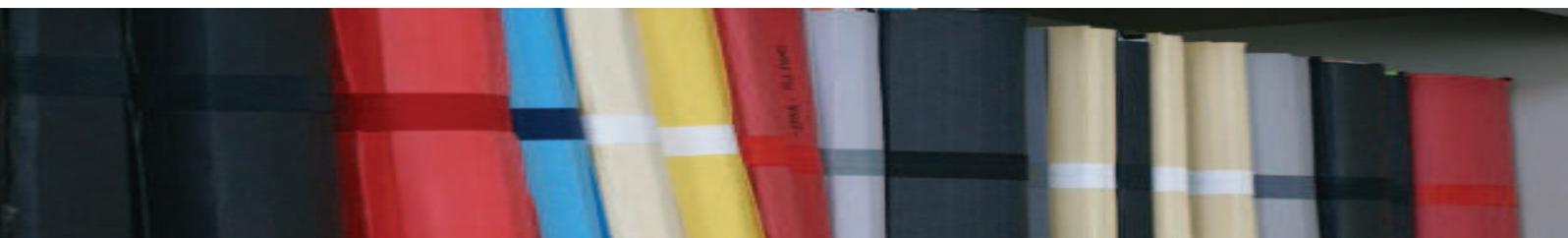


Pont "La Pépinière" - Le Puy en Velay - 43

Fonctions support et vie du service

295 agents 20 nouveaux agents accueillis	27,75 % des agents utilisent les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail, 23,70 % utilisent des modes doux (à pied, vélo)	7,113 tonnes de CO2 non émis grâce à l'utilisation de la visio-conférence	3,6 jours de formation en moyenne, par an et par agent	1 374 450 € de budget de fonctionnement consommé (BOP 217 et 333) hors loyers budgétaires	22 télétravailleurs	305 visites du site internet par jour en moyenne soit une augmentation de 4,5% par rapport à 2012
-----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

chiffres
clefs
DREAL



la Mission Stratégie et Ressources Humaines



Le pilotage régional des ressources humaines et des budgets

Le pilotage régional de la gestion des ressources humaines comporte une démarche annuelle d'allocation des effectifs, pour l'accomplissement des missions du MEDDE et du METL sur les territoires de la région.

Fin 2013, les effectifs 2014 alloués à l'Auvergne (738 équivalents temps plein) ont été répartis entre les services, intervenant pour les deux ministères (DREAL, directions départementales interministérielles et préfectures) sur la base de méthodes nationales fondées sur des indicateurs d'activités et données de contexte, et ajustées localement pour mieux prendre en compte les spécificités de nos territoires. Les effectifs de la direction interdépartementale des routes (DIRMC), service déconcentré du MEDDE dans la région, sont alloués directement par le niveau central.

Dans le domaine des ressources humaines au plan régional, le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) constitue un objectif permanent pour mieux anticiper les besoins et donner davantage de lisibilité aux personnels dans le contexte actuel de changement. En 2013, un groupe régional de travail et d'échanges de pratiques a été mis en place, associant la MSRH et les directions des DDT. Ses travaux ont eu pour objet en 2013 l'accompagnement des personnels impactés par deux réformes importantes : la sup-

pression, à partir de 2014, de la mission d'appui aux collectivités au travers de l'ATESAT d'une part et, d'autre part, la fin de la mise à disposition des services de l'Etat auprès des communes ou intercommunalités les plus peuplées pour l'instruction des permis de construire, à partir de mi-2015.

La MSRH assure l'animation de ce groupe qui s'est réuni 7 fois en 2013 et l'accompagnement des services en apportant un appui méthodologique en matière de GPEC, en proposant des outils, en capitalisant les expériences et en diffusant les bonnes pratiques.

Dans le domaine de la formation régionale, les deux axes de progrès ont été poursuivis en 2013 : l'élaboration concertée du plan régional avec les DDI et la DRAAF d'une part, et la prise en compte de l'action des réseaux métiers dans le développement des compétences d'autre part.

Dans sa fonction budgétaire au plan régional, la mission stratégie et ressources humaines pilote le budget opérationnel de programme (BOP) des fonctions supports et accompagne les services-métiers dans l'élaboration et la gestion des cinq autres BOP régionaux.

L'année 2013 a été marquée par la rénovation des documents de gestion budgétaire imposée par un texte réglementaire ainsi que par la mise en œuvre de la programmation budgétaire sous CHORUS.

le Pôle Support Intégré



bilan
2013

Les prestations comptables

L'exercice 2013 a tout d'abord été une année de stabilisation pour la chaîne comptable. Les procédures et l'outil Chorus sont mieux appréhendés par l'ensemble des acteurs.

Un important travail de recensement des diverses consignes et d'harmonisation des pratiques mises en œuvre pour chacune des unités opérationnelles a été réalisé pour aboutir à la formalisation des modes opératoires.

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) a adapté son organisation pour conforter la mise en œuvre de pratiques homogènes et pour favoriser la polyvalence des chargés de prestations comptables sur l'ensemble des champs d'action du CPCM.

L'utilisation de Chorus formulaire a été généralisée, devenant l'unique mode de transmission des demandes d'achats au CPCM. L'engagement pris de transmission du bon de commande à J+2 après réception de la demande a été tenu tout au long de l'année.

Le CPCM a traité, en 2013, 12 500 demandes de paiement et 33 500 engagements juridiques. 93 % des paiements sont réalisés dans le délai réglementaire de 30 jours.

En fin d'année, et pour la première fois, les travaux de fin de gestion ont porté sur l'identification des « provisions pour charges » et « engagements hors bilan », sous la coordination du CPCM à partir des données des services.

Gestion administrative et paye des agents

Dans le domaine de la gestion administrative et de la paye des agents en région, 2013 a vu la poursuite de la fiabilisation des données dans le logiciel REHUCIT, un chantier mené en lien étroit avec l'administration centrale et les services employeurs des agents de nos ministères dans la région.

L'activité « retraites » a connu une nouvelle évolution importante en 2013 avec la prise en charge directe par le bureau de la gestion du personnel « pôle retraites » de la pré-liquidation des retraites, désormais sans intervention systématique du service des pensions du ministère. L'investissement des agents dans cette nouvelle responsabilité a permis que l'ensemble des dossiers présentés au service des retraites de l'État soit intégralement validés.

Affaires juridiques

Le bureau des affaires juridiques assure la défense de l'Etat devant la juridiction administrative dans les affaires concernant nos ministères et impliquant la DREAL ou les DDT du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

En 2013, le bureau a été saisi de 61 recours devant le tribunal administratif soit une légère augmentation par rapport à 2012.

Ce bureau assure également les avis au parquet dans le cadre du contentieux pénal de l'urbanisme dans le département du Puy de Dôme. A ce titre il a formulé 25 avis en 2013.

En outre, ce bureau exerce, pour l'ensemble des services de la région qui le sollicite, la fonction de conseil juridique dans tous les domaines d'activité du MEDDE et du METL.



perspectives MSRHR - PSi
2014

La DREAL a engagé une réflexion pour donner plus de lisibilité à ses interventions de niveau régional. Ses missions relèvent, en effet, de 2 postures.

D'une part, une posture de pilotage et d'animation pour les effectifs, les budgets et les RH.

D'autre part, une posture de prestataire de services, dans le cadre d'une mutualisation des moyens pour la gestion administrative et la paie des personnels en région, ainsi que dans le domaine juridique et en matière comptable pour les services relevant de plusieurs ministères.

Le projet en cours de réflexion consiste à réunir, au sein d'un même service, les missions qu' assure la DREAL, au plan régional, en matière de pilotage des moyens, d'animation des services, de ressources humaines et dans le domaine financier.

écoresponsabilité

- ▶ Dans le cadre du plan de déplacement d'établissement (PDE) commun avec la DDT du Puy-de-Dôme et la DIR Massif central, plusieurs actions ont été réalisées :
 - création d'une plate-forme de covoiturage pour les trajets domicile/travail
 - organisation d'une journée « vélos » durant la semaine de la mobilité et achat de 2 nouveaux vélos électriques
 - renouvellement de la convention avec le syndicat mixte de transports en commun : 120 abonnements fin 2013
 - achat de 2 véhicules hybrides en remplacement d'anciens véhicules
 - organisation de 2 sessions de formation à l'éco-conduite.
- ▶ Afin de réduire le nombre de copies couleur, une affiche de sensibilisation présentant la consommation réelle et celle souhaitée a été positionnée au niveau de chaque photocopieur.
- ▶ Une lettre interne spéciale «éco-responsabilité» a été réalisée.

- ▶ Un bilan sera réalisé pour suivre les évolutions des déplacements et des comportements et pour apprécier l'efficacité des actions mises en oeuvre.
Pour alimenter ce bilan annuel, une enquête anonyme en ligne a été conduite du 29 janvier au 14 février 2014 auprès des agents pour recueillir des informations sur leurs déplacements domicile-travail et leurs déplacements professionnels ainsi que leur avis sur les actions du PDE mises en oeuvre.

Le plan d'actions 2014 du PDE établi en lien avec la DDT 63 et la DIR MC prévoit d'engager une réflexion autour d'un dispositif pour développer le co-voiturage professionnel.

- ▶ L'action engagée en 2013 pour diminuer le nombre de copies couleur sera poursuivie.
- ▶ Edition d'une nouvelle lettre interne spéciale «éco-responsabilité» .

télétravail

Fin 2012, la DREAL Auvergne s'était portée volontaire pour expérimenter le télétravail à domicile un jour par semaine. Un bilan qualitatif des 6 premiers mois d'expérimentation a été réalisé en juin 2013. Ce bilan étant largement positif, la démarche a été poursuivie tout au long de l'année. Fin 2013, 22 agents de la DREAL télétravaillent. Le comité technique ministériel du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable pour la continuité de l'expérimentation.

Poursuite de l'expérimentation en 2014.

hygiène et sécurité au travail

Le diagnostic en matière de prévention des risques psycho-sociaux a été réalisé sur l'ensemble des services de la DREAL (sauf un) et un plan d'actions a été mis en place dans 4 services.

- ▶ Réalisation du diagnostic en matière de RPS pour le service restant.
- ▶ Elaboration d'un plan d'actions en lien avec la démarche management.
- ▶ Réalisation du plan de continuité de l'activité de la DREAL.

ressources humaines

- ▶ Le bilan social 2012 et le plan local de formation 2013 ont été présentés aux représentants du personnel en avril 2012.
- ▶ Les mises à jour des fiches de postes ont été entièrement réalisées.
- ▶ La DREAL a préparé le transfert en administration centrale des payes des agents de catégorie A du MEDDE .

- ▶ Elaborer le bilan social 2013 et le plan local de formation 2014.
- ▶ Organiser une formation à destination des cadres : « comment intégrer les risques psycho-sociaux dans les pratiques managériales ? ».
- ▶ Assurer l'organisation des élections prévues en 2014.

communication - web

- ▶ Trois mardis du développement durable ont été organisés. Ces rencontres, ouvertes aux agents et à nos partenaires, permettent de présenter des dossiers d'actualité suivis par la DREAL.
- ▶ En 2013, 111 000 visiteurs ont consulté le site Internet. De nouveaux services ont été offerts : l'information géographique et la mise en ligne de consultations publiques à travers des formulaires de recueils d'avis. Toutes les informations publiées sont relayées dans une lettre périodique (3 à 4 par an) à laquelle chacun peut s'abonner. Par ailleurs, des plate-formes de travail sont développées dans le cadre du rôle d'animation de réseau de la DREAL.

- ▶ Poursuite des mardis du développement durable et organisation d'une journée de sensibilisation dans le cadre de la semaine du développement durable.
- ▶ Faciliter l'accès aux données disponibles à la DREAL.
- ▶ Mise à dispositions de nouveaux espaces de travail virtuels.

ressources matérielles et logistiques

Budgets

Les budgets de fonctionnement et d'entretien ont été consommés dans leur intégralité avec la poursuite des économies.

Travaux

Des travaux lourds ont été réalisés sur la cantine, ainsi que la fermeture des parkings aériens.

Archives

L'application SIAM, progiciel de gestion des archives du ministère, a été déployé au sein du secrétariat général.

Budgets

Maîtriser les budgets compte-tenu des baisses prévisibles et de l'augmentation de la TVA. Préparer les nouveaux marchés (nettoyage, copieurs, machine à affranchir, téléphonie mobile).

Travaux

Réaliser des travaux de réaménagement du hall d'accueil.

Archives

Poursuivre le déploiement de SIAM en fonction des besoins des services.

partenariat associatif

- ▶ Soutien aux actions de sensibilisation, d'éducation et de participation au débat public (trois conventions pluriannuelles d'objectifs et une aide ponctuelle) : 66 450 €.
- ▶ Financement de 18 chantiers de jeunes bénévoles «environnement et développement durable» : 10 950 €.
- ▶ En matière de représentation des associations de protection de l'environnement, la DREAL a donné son avis sur 13 demandes d'agrément et 6 demandes d'habilitation pour participation au débat public.

- ▶ Préparation de l'évaluation triennale des conventions pluriannuelles d'objectifs en vue de leur renouvellement.
- ▶ Poursuite du financement des chantiers de jeunes dans le cadre du document-cadre d'intervention et orientation 2014-2016 porté par la DRJSCS Auvergne.

qualité

En fin d'année 2013, la DREAL a vu son certificat renouvelé, ce qui est une grande satisfaction.

A l'occasion de l'audit de renouvellement, l'extension du périmètre à de nouvelles activités s'est poursuivie :

- un nouveau processus a été certifié : l'animation de politiques nationales qui concerne le domaine de l'eau et de la nature.
- les nouvelles activités certifiées sont : le traitement des dossiers de retraite des agents MEDDE et METL de la région Auvergne, le contrôle interne comptable, l'instruction des demandes d'examen dite « au cas par cas » et les modalités de constitution et de mise à jour des informations géographiques concernant les périmètres d'aléas des PPRT institués pour les installations classées soumises au régime d'autorisation avec servitudes.

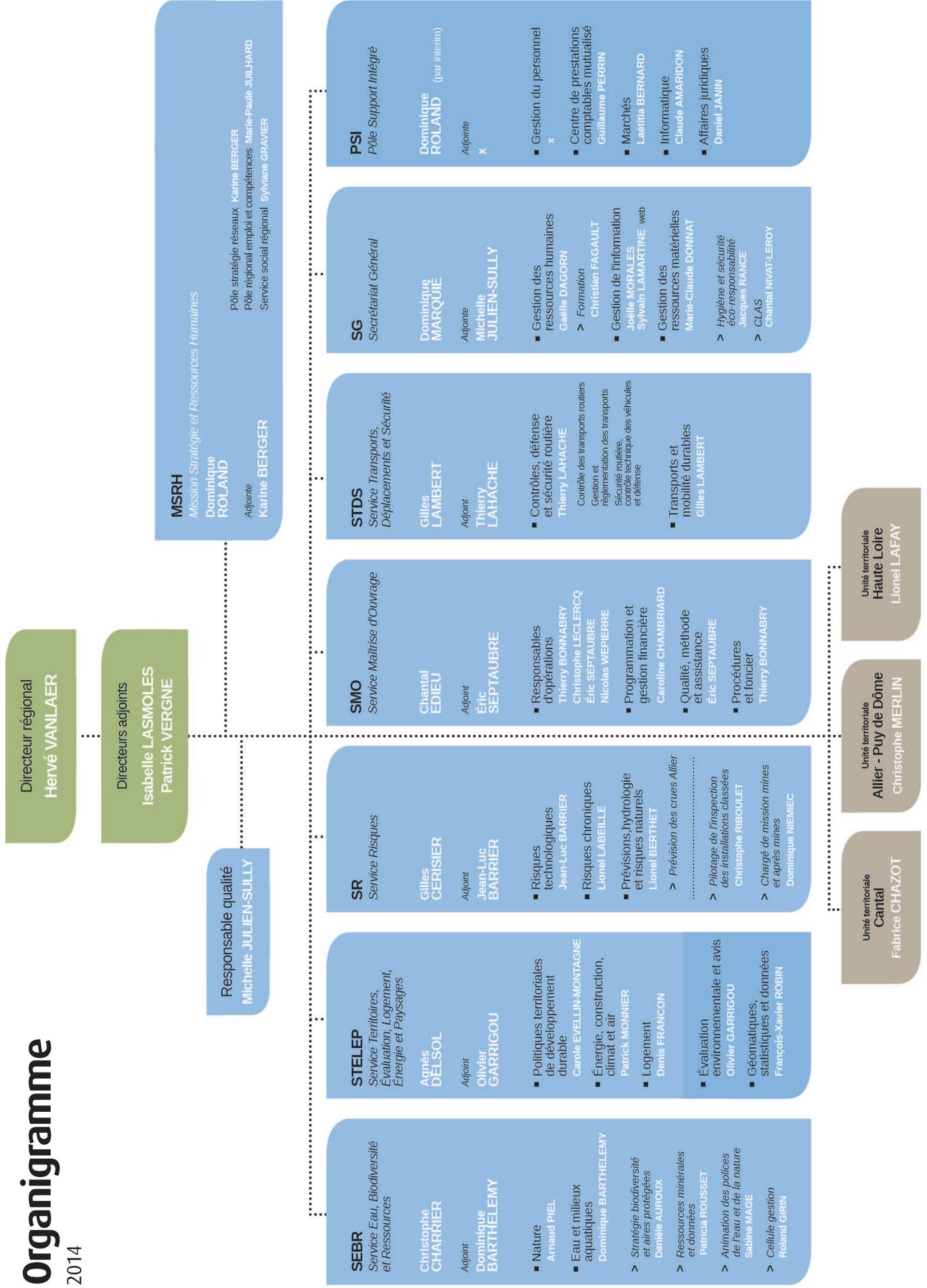
L'écoute des bénéficiaires tant en interne qu'en externe se développe. Plusieurs enquêtes de satisfaction ont été réalisées.

Pour 2014, la DREAL a l'ambition de renforcer la transversalité dans l'action en s'appuyant sur la démarche qualité en particulier à travers les procédures sur les avis, les données ou les études.

Un approfondissement de la démarche est par ailleurs nécessaire sur l'aspect amélioration continue par une meilleure identification des réclamations des bénéficiaires.

Organigramme

2014



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne

7 rue Léo Lagrange

63033 Clermont-ferrand cedex 1

Tél. 04 73 43 16 00 - Fax. 04 73 34 37 47

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

